



N° d'ordre
de la déli-
bération N° de
dossier Délibérations

Finances Communales

- | | | | |
|-----|---|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 46. | 1 | ✓ | Finances Communales - Fixation des taux d'imposition communaux - Exercice 2011 |
| 47. | 2 | ✓ | Finances Communales - Adoption du Budget Primitif - Exercice 2011 - Budget Principal |
| 48. | 3 | ✓ | Finances Communales - Adoption du Budget Primitif - Exercice 2011 - Budget Annexe des Affaires Economiques |
| 49. | 4 | ✓ | Finances Communales - Adoption du Budget Primitif - Exercice 2011 - Budget Annexe de la Régie de l'Eau |
| 50. | 5 | ✓ | Finances Communales - Autorisations de programme - Crédits de paiement - Adaptation des AP/CP en cours AP2005/03 « Réalisation de la Voie de Deûme » |
| 51. | 6 | ✓ | Finances Communales - Autorisations de programme Crédits de paiement - Adaptation des AP/CP en cours AP2009/01 « Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque » |
| 52. | 7 | ✓ | Finances Communales - Autorisations de programme Crédits de paiement - Adaptation des AP/CP en cours AP2010/01 « Requalification de la Place des Cordeliers » |
| 53. | 8 | ✓ | Finances Communales - Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association « ENTRE FILLES » - Exercice 2011 |

Ressources Humaines

- | | | | |
|-----|---|---|-----------------------------------------------------------------------|
| 54. | 9 | ✓ | Ressources Humaines - Gratification accordée aux étudiants stagiaires |
|-----|---|---|-----------------------------------------------------------------------|

Education

- | | | | |
|-----|----|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 55. | 10 | ✓ | Education - Participation obligatoire au financement des écoles privées sous contrat d'association - Versement du premier acompte |
| 56. | 11 | ✓ | Education - Carte Scolaire - Motion du Conseil Municipal <i>(Délibération supplémentaire (10') rajoutée avec l'assentiment de l'ensemble du CM à l'ordre du jour initialement transmis)</i> |

Politique de la Ville

- | | | | |
|-----|----|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 57. | 12 | ✓ | Politique de la Ville - Reconduction du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) |
| 58. | 13 | ✓ | Politique de la Ville - Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011 (CUCS 2011) - Validation des montants de la participation communale |
| 59. | 14 | ✓ | Politique de la Ville - Formation des acteurs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - Demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes dans le cadre de l'appel à projet « Soutien aux initiatives de démocratie participative » |
| 60. | 15 | ✓ | Politique de la Ville - Projet d'animation sociale - Reprise par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la convention d'objectifs intervenue entre la Ville d'Annonay et |

Sports

61. 16 ✓ Sports - Octroi de subventions municipales aux associations et clubs sportifs dans le cadre de la Charte Sportive Répartition de l'enveloppe - Exercice 2011

Patrimoine Culturel

62. 17 ✓ Patrimoine Culturel - Adhésion à la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la rénovation des fontaines de la commune

Voirie

63. 18 ✓ Voirie - Projet « Place des Cordeliers » - Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche au titre du programme PILOT
64. 19 ✓ Voirie - Projet « Place des Cordeliers » - Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche
65. 20 ✓ Voirie - Projet « Place des Cordeliers » - Demande de subvention auprès du SDE 07
66. 21 ✓ Voirie - Projet « Place des Cordeliers » - Demande de subvention auprès du FEDER
67. 22 ✓ Voirie - Aide à l'immobilière d'entreprises - Via Logistique Rhône Alpes - Attribution d'un fonds de concours de la COCOBA

Eau Potable

68. 23 ✓ Eau Potable - Lac du Ternay - Etude de diagnose - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes au titre du Contrat de Rivière

Bâtiments Communaux

69. 24 ✓ Bâtiments Communaux - Gros travaux dans les bâtiments scolaires - Demande de subvention auprès de l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Exercice 2011

Questions Diverses

Le Conseil Municipal de la Ville d'ANNONAY s'est réuni en séance ordinaire publique le lundi 11 avril 2011, à 18 h 30 mn, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire.

Etaient présents :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON (Arrivé à 19 h 25) - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - M. François SIBILLE.

Etaient absents et excusés :

Mme Eliane COSTE (Pouvoir à Mme SIEGEL) - M. Guy CAVENEGET (Pouvoir à M. DUSSOPT) - M. Patrice FRAPPAT (Pouvoir à M. SEVENIER) - M. Christophe JOURDAIN - Melle Emeline BOURIC (Pouvoir à M. PLENET) - Mme Brigitte GONI (Pouvoir à M. PLAGNAT).

Convocation et affichage du : mardi 05 avril 2011

Secrétaire de séance : Mme Aïda BOYER

Nombre de membres : 33

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint puis, il donne les excuses et pouvoirs des membres absents.

Il déclare alors la séance du Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Olivier DUSSOPT

En préalable à la séance du Conseil Municipal et au nom du Conseil Municipal, je me dois de féliciter Denis LACOMBE pour sa réélection au poste de Conseiller Général et Simon PLENET pour son élection et son accession à la vice-présidence du Conseil Général en gageant qu'il rende service à la Ville comme Jean Claude TOURNAYRE et Denis LACOMBE l'ont fait lors du précédent mandat.

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 21 février 2011

Monsieur Michel SEVENIER

A la lecture du compte-rendu du CM du 21 février j'ai noté une erreur de forme et de calcul dans la réponse que j'ai apportée à la demande de M. le Maire relative au financement du futur lieu d'accueil jeunes. (*bas de la page 26*)

Je propose de revoir le paragraphe ainsi, pour qu'il retrouve du sens:

- ⤴ **Mettre un point après 80 %**
- ⤴ **Cela conduira à un investissement maximum de 7500 euros, avec un reste à charge pour la Collectivité de 1500 euros, déduction faite des 6000 euros de subventionnement autorisé.**

Monsieur le Maire indique que cette demande de correction a bien été réceptionnée et sera consignée dans le procès-verbal de cette séance.

Sous cette réserve, le procès-verbal est adopté.

Puis, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'examen des 7 délibérations budgétaires inscrites à l'ordre du jour.

Aucune objection n'étant formulée et pour ouvrir cette discussion commune, Monsieur le Maire donne la parole à Mme SCHERER.

**Texte de Présentation du Budget Primitif 2011
Intervention de Madame Antoinette SCHERER
1ère Adjointe Chargée des Finances**

LES CHIFFRES CLEF DU BUDGET PRIMITIF 2011

L'adoption du budget primitif 2011 se traduit par 7 projets de délibération qui viennent de vous être énumérés .

- La fixation des taux communaux d'imposition pour l'exercice 2011
- L'adoption du budget primitif 2011
 - *budget principal*
 - *budget annexe des affaires économiques*
 - *budget annexe de la régie municipale de l'eau*
- l'adaptation des autorisations de programme en cours de validité
 - *AP2005/03 « Réalisation de la voie de Deûme »*
 - *AP2009/01 « Renovation Urbaine du Quartier du Zodiaque »*
 - *AP2010/01 « Requalification de la Place des Cordeliers »*

Mon propos sera de vous présenter **les chiffres clefs des propositions budgétaires 2011** et qui sont formalisées par les 7 délibérations que je viens de citer.

Un dernier élément de préambule : **les résultats 2010 n'ont pu être repris** à l'étape de préparation du budget primitif 2011, ce sera chose faite au **budget supplémentaire** qui devrait vous être proposé en juin prochain.

Un cadre budgétaire 2011 stabilisé

Pour mémoire, nous avons, l'année dernière, réaménagé notre environnement budgétaire avec la transformation du mode de gestion du service de l'eau et le transfert à la Communauté de Communes de la compétence assainissement.

En 2011 ce cadre budgétaire n'est pas modifié : il n'y a donc pas de délibération à ce sujet.

J'ajoute simplement que nous réfléchissons – pour le prochain exercice – à supprimer le budget annexe des Affaires Economiques pour intégrer dans le budget principal les quelques opérations qui concernent l'activité de location de salles du Centre Municipal de Déomas.

Les taux d'imposition 2010 seront reconduits en 2011

Depuis le 01 janvier 2009 et le passage en Taxe Professionnelle Unique, notre ressource fiscale s'appuie désormais sur les seuls impôts « ménages ».

Cette fiscalité « ménages » représentait en 2010, avec environ 8M€, près de 38 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

La Taxe d'Habitation a assuré, toujours en 2010, environ 3M€ de produits et le foncier bâti près de 5M€. Le foncier non-bâti reste marginal (0,8 M€).

A l'heure du bouclage du projet de budget 2011 la Commune n'a pas reçu notification des bases prévisionnelles d'imposition de l'année : le niveau de ressources espéré à taux constant est donc inconnu.

Lors du débat d'orientation budgétaire nous nous étions engagés à ne pas augmenter, par les taux, la pression fiscale.

La progression du produit fiscal 2011 sera donc essentiellement le fruit de la revalorisation légale des bases, laquelle a été fixée en loi de finances initiale à + 2 %.

Ce choix de maintenir en l'état les taux d'imposition répond d'une part, à l'impératif de préserver nos ressources pour maintenir le niveau des services rendus à la population et d'autre part, poursuivre nos investissements structurants pour Annonay.

Ce choix témoigne aussi de notre détermination à préserver la situation des contribuables Annonéens, dans leur grande majorité modestes, qui sont confrontés depuis de nombreux mois à l'accroissement de leurs charges :

- *renchérissement de leur facture énergétique (le prix du gaz a augmenté de 20 % sur les 12 derniers mois),*
- *augmentation des prix des carburants,*
- *envolée des prix de certaines denrées alimentaires,*
- *difficultés rencontrées par les familles pour loger leurs enfants qui poursuivent des études supérieures.*

Ce choix se traduit très concrètement par la première délibération qui vous est proposée ce soir avec le maintien des taux d'imposition, à savoir :

Taxe d'Habitation	:	22,17 %
Foncier Bâti	:	27,39 %
Foncier Non-Bâti	:	103,89 %

L'équilibre général de la section de Fonctionnement

Les crédits ouverts en section de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 21,70 M€.

Le niveau 2011 de nos principales ressources est encore dans l'incertitude

Le processus de « fabrication » du budget 2011 a été, je dois le souligner, contrarié par la méconnaissance prolongée du niveau de l'essentiel de nos ressources, car à la clôture de ce projet de budget nous n'avions ni connaissance des bases d'imposition 2011 ni des dotations de l'Etat : soit plus de la moitié de nos recettes réelles.

Avec le gel, pour les mêmes raisons, de l'attribution de compensation versée par la CCBA, **la quasi-totalité de nos recettes réelles de fonctionnement 2011 (soit plus de 85 %) ont été inscrites pour leur montant 2010.**

Les recettes réelles de fonctionnement ont été inscrites à hauteur de 21,492 M€

- ⤴ Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent, comme en 2010, 65 % des recettes réelles de fonctionnement
- ⤴ Les dotations de l'Etat et les participations (chapitre 74) en représentent 25 %
- ⤴ Les 10 % restants correspondant au remboursement sur rémunérations, les produits des services, ainsi que les produits des locations et produits exceptionnels.

Par rapport au budget consolidé 2010 **les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 1,21 %, soit environ 265.000 €.**

Parmi les facteurs explicatifs, on peut citer la comptabilisation de la recette versée par la CCBA en vertu de la convention de mutualisation pour la mise à disposition d'agents communaux.

Cette convention est en « régime de croisière » en 2011 alors qu'en 2010 nous avons enregistré une régularisation au titre de 2009.

Cette circonstance mise à part, on peut dire que globalement le budget a été confectionné à **ressources constantes.**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 19,077 M€

Les charges « brutes » de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 11,2 M€, contre 11,1 M€ en 2010.

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à un peu plus de 3,8 M€ contre près de 4M€ en 2010.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 3,3 M€ contre 3,6 M€ l'année dernière.

Les charges exceptionnelles et les charges d'intérêts de la dette s'élèvent à environ 0,7 € contre près de 0,9 M€ en 2010.

Comparées au budget consolidé 2010 ces dépenses réelles sont en recul de 2,74 % (soit un peu plus de 537.000 €)

- Si les **charges à caractère général sont en diminution de 2,98 %** par rapport à la prévision du budget consolidé de l'an dernier, elles ont toutefois été maintenues au niveau de réalisation 2010, ce qui montre l'effort réalisé en 2010 et qui sera maintenu en 2011 pour maîtriser nos dépenses.
- L'évolution des **charges de personnel est strictement limitée** à la progression normale des carrières : ce qui donne **+ 0,82 %** (soit un peu moins de 100.000 €)
- **Les autres charges de gestion courantes diminuent de 8,85 %**, soit un peu plus de 300.000 €. Cela mérite quelques éclairages :

D'abord **les charges intercommunales baissent** de près de 100.000 € par rapport à la prévision 2010 :

*C'est le résultat de la mise en place d'un **versement transport revalorisé** en 2010 entraînant la diminution de cotisation au SIVU des Transports Urbains.*

*On retrouvera en pratique cette **diminution dès le compte administratif 2010** car la cotisation 2010 appelée a été inférieure à la cotisation projetée au budget primitif.*

Ensuite, la **subvention allouée aux Centres Sociaux** dans le cadre du contrat d'objectifs (environ **137.000 €**) et les subventions du secteur dit social (environ **13.000 €**) sont **redéployées vers le CCAS** qui en assurera le pilotage et l'exécution financière.

*Ce redéploiement est **cohérent avec la mission confiée au CCAS** qui est le « bras armé » de la majeure partie de notre politique sociale.*

*Ce redéploiement **compatible avec les moyens du CCAS** qui récolte les fruits de sa bonne gestion et qui bénéficie d'une dotation financière 2011 de la Commune maintenue à son niveau 2010.*

Comme je vous le disais en introduction de ce point, les dépenses réelles de fonctionnement sont bien en baisse puisque elles sont en diminution par rapport à 2010 de 537.000 € (soit - 2,74 %).

La dette : Annuité et Endettement

L'annuité prévisionnelle 2011 des emprunts s'élèvera environ 2,7 M € dont environ 2,2 M€ de remboursement de capital

Par rapport à l'annuité effectivement mandatée en 2010 elle devrait être relativement stable.

L'encours de la dette est par ailleurs en très légère baisse puisqu'en 2010 nous avons remboursé 2,2 M € et mobilisé 2 M € d'emprunt.

Enfin nous **avons inscrit en section d'investissement pour l'exercice 2011 un emprunt d'équilibre de 3,5 M€** qui n'est inscrit à ce niveau que dans l'attente de la reprise des résultats 2010 au budget supplémentaire.

En réalité, cet emprunt devrait être inférieur à 2,5 M€.

Contraints vigoureusement sur nos recettes nous en faisons l'amer constat !

Comme beaucoup d'élus autour de cette table, **je suis préoccupée de la manière dont l'Etat pèse par la contrainte sur les finances locales** alors que nous devons plus que jamais palier à son désengagement.

J'attends pour demain, comme beaucoup d'entre-nous, les conditions d'un véritable rétablissement de la confiance entre l'Etat et les Collectivités Locales, d'un partenariat construit sur le respect mutuel et non sur la défiance systématique à l'égard de la dépense locale.

Volontaristes sur les dépenses nous l'avons été, mais cela s'est fait sans sacrifier le service rendu à la population.

Ce travail de grande vigilance sur l'évolution de nos dépenses on le doit beaucoup aux Adjointes et Conseillers Délégués qui se sont fortement impliqués, avec l'aide des services, pour rendre les meilleurs arbitrages possibles.

Il faut, Monsieur le Maire, leur dire un grand merci !

Malgré ce contexte particulièrement tendu, nous avons réussi à **restaurer notre capacité nette d'autofinancement prévisionnelle** en dégagant plus de **200.000 €**, alors qu'en 2010 nous étions plutôt sur une projection négative de l'ordre de - 70.000 €.

C'est bien entendu insuffisant, mais, je le rappelle, le projet de budget a été élaboré à partir du gel d'une grande partie de nos ressources.

Les dépenses et recettes d'équipement

Les dépenses d'équipement sont inscrites dans le budget 2011 à hauteur de 6,06 M€.

Il s'agit uniquement de « mesures nouvelles », c'est-à-dire hors restes à réaliser 2010.

Cette enveloppe est comparable aux mesures nouvelles du budget consolidé 2010 qui s'élevaient à 6,23 M €.

Autre point de comparaison : la moyenne des dépenses d'équipement mandatées sur la période 2005/2010 s'élève à 4,5 M €.

Nous sommes donc dans un ordre de grandeur tout à fait honorable par rapport au passé.

Les crédits de paiement des **opérations inscrites en AP/CP** occupent très logiquement encore une part importante (**55 %**) :

- 0,87 M € pour l'achèvement de l'opération Voie de Deûme
- 1,1 M € pour la rénovation urbaine du Quartier du Zodiaque
- 1,35 M€ pour la requalification de la Place des cordeliers

Les délibérations correspondantes, qui ont pour objet de recaler les enveloppes des autorisations de programme et la programmation pluriannuelle des crédits de paiement, vous seront proposées au cours de cette séance.

A côté de ces importantes opérations d'aménagement urbain, d'autres opérations toutes aussi significatives ont été programmées :

- ▲ Une enveloppe de 1,17 M€ pour les bâtiments
- ▲ Une enveloppe d'un peu plus de 1M€ pour la voirie
- ▲ Enfin une enveloppe de près de 300.000 € pour renouveler et renforcer les moyens mis à la disposition de nos services (véhicules, gros outillage, mobilier, informatique).

Les subventions d'investissement ont été inscrites pour 1,71 M €, dont 65 % (1,12 M €) sont liées aux opérations inscrites en AP/CP.

Les autres subventions d'équipement correspondent principalement aux crédits d'Etat de DETR et pour le PNRQAD, ainsi qu'aux dossiers financés par le Conseil Général en particulier dans le cadre du dispositif « Pilot ».

Les budgets annexes des Affaires Economiques et de la Régie de l'Eau

Concernant le **Budget annexe des Affaires Economiques** pas d'éléments particuliers à relever.

Ce budget, assujetti à la TVA, retrace l'activité de location de salles du château de Déomas et il est équilibré par une subvention du budget principal.

Concernant enfin le **Budget Annexe de la régie de l'Eau**, je vais laisser le soin à mon collègue Simon PLENET de vous en présenter les grandes lignes.

Mais avant de lui laisser la parole, je veux redire mes remerciements aux services et à mes collègues, pour leur implication dans la construction de ce budget.

Merci de votre attention.

Intervention de Monsieur Simon PLENET
Adjoint Délégué à l'Eau et au Développement Durable
Président du Conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Eau d'Annonay

Concernant le budget de la Régie Municipale d'Eau, nous avons en charge d'exploitation les charges à caractère général pour 808 200 € qui correspondent essentiellement à la sous-traitance, donc 693 000 € et des frais d'analyse pour 22 000 €.

Au niveau du chapitre 12, charges en personnel, nous avons un montant de 58 000 €, en légère baisse par rapport à l'année dernière et lié aux nouvelles clefs de répartition entre la régie d'eau potable et la régie d'assainissement.

Nous avons au chapitre 14, l'atténuation de produits pour 200 000 €, il s'agit du reversement aux agences de l'eau, de la redevance pollution.

Pour ce qui est des charges financières, elles s'élèvent à 7 000 € sachant que les intérêts de l'emprunt contracté l'an dernier ne seront payés que l'année prochaine.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 89 000 €, une partie est liée à l'interconnexion, pour pratiquement 50 000 € et pour 39 000 € de titres annulés de l'exercice antérieur.

Les dépenses imprévues s'élèvent à 10 000 €, les opérations d'ordre de section à section sont d'un montant de 375 000 € et un virement à la section d'investissements de 64 100 €

Ce qui représente un total pour les dépenses d'exploitation de 1.611.300,00 €.

Au niveau des recettes d'exploitation

Nous avons essentiellement la vente d'eau aux abonnés pour 1 311 300 €, une redevance pollution qui s'élève à 200 000 €, des droits de branchements d'un montant de 20 000 € et 18 000 € représentant la vente en gros à la commune de Villevocance.

Les amortissements de subventions pour 70 000 €, ce qui nous conduit à un montant de recettes d'exploitation d'un montant 1.611.300,00 €.

Au niveau des investissements, nous avons :

Des immobilisations incorporelles : 90 000 € dont 40 000 € pour la diagnose du Lac du Ternay que nous aborderons ce soir dans une autre délibération.

Des immobilisations corporelles : 91 000 € dont 81 000 € concernent le renouvellement des compteurs.

Des travaux en cours : 519 000 € qui concernent 3 opérations : Rue de la Fontaine, Rue Saint Prix Barou et Le Clos du Berger ainsi que 377 000 € de renouvellement de réseaux existants pour un montant de 377 000 € qui correspond à l'étude patrimoniale.

Au niveau des subventions d'investissements

Nous avons une subvention de 20 000 € de Agence de l'Eau, de 28 340 € de l'Etat au titre de la DETR, une subventions 12 000 € de la Région, donc un total de subventions d'investissements de 60 340 €.

Au niveau des emprunts et dettes assimilés d'un montant de 354 500 €

Nous avons un total de recettes réelles de 414 900 € auxquels il faut ajouter les amortissements de travaux 375 000 €, le virement de la section d'investissements ce qui porte à un total des recettes d'Investissement de 854 000,00 €, exactement identique aux recettes d'investissements.

TEXTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2011

**Intervention de Monsieur Olivier DUSSOPT
Maire d'Annonay , Député de l'Ardèche**

LES POINTS CLEFS DU BUDGET PRIMITIF 2011

Je remercie Antoinette SCHERER pour son exposé sur les chiffres clefs du budget 2011.

Je remercie également Simon PLENET pour sa présentation du budget annexe de la régie Municipale de l'Eau.

Je vais pour ma part, en regard des chiffres clefs détaillés par Antoinette SCHERER, m'attacher à mettre en valeur ce que j'appelle **les points clefs du budget 2011**.

Mon sentiment, après avoir « bouclé » le projet de budget primitif 2011, est d'avoir conduit un véritable travail de conquête des marges de manœuvre face aux difficultés imposées par le Gouvernement et sa Majorité en matière de fonctionnement.

J'entends déjà celles et ceux qui vont me dire que j'entre là dans un débat politique nationale. Je l'assume et je le revendique tant les circonstances et les objectifs de la loi de finances pour 2011 étaient imprégnées d'une volonté de revanche du Gouvernement sur les collectivités.

Je le revendique d'autant plus que les décisions fiscales et budgétaires du Gouvernement font, comme je l'ai dit lors du débat d'orientation budgétaire et Antoinette vous l'a répété tout à l'heure, que 87 % de nos recettes sont gelés entre l'an dernier et cette année.

Comment l'Etat « a facilité » le chiffrage de nos ressources en 2011 !!!

Si je voulais faire un peu d'humour, je devrais d'abord remercier l'Etat qui a grandement facilité le chiffrage de nos ressources en 2011 !!!

En effet, comme l'a rappelé Antoinette SCHERER, à l'heure de la clôture du projet de budget 2011 nous n'avions ni connaissance des dotations de l'Etat ni des bases d'imposition : **nous avons donc été contraints de travailler à ressources constantes**, dans le noir et à l'aveugle.

La notification très tardive et non encore intervenue, des bases d'imposition 2011 prive incontestablement les collectivités locales de la lisibilité nécessaire à l'élaboration de leur budget.

A l'heure où nous débattons, nous ne les connaissons toujours pas et nous ne savons donc pas quel sera l'effet de la revalorisation règlementaire et même législative arrêtée en loi de finances.

Pour ce qui concerne les dotations de l'Etat pour 2011, finalement publiées sur le site internet du Ministère de l'Intérieur vendredi 01 avril, cela arrivait trop tard dans notre calendrier de travail pour l'intégrer au document de la Commission des Finances.

Nous avons par contre désormais la confirmation que le gel annoncé correspond à une baisse en réalité. L'Etat nous retire plus de 70 000 euros par rapport à l'an dernier.

Dans le détail :

La dotation forfaitaire 2011, d'un montant de 3.924.127,00 €, est en baisse d'environ 76.000 € par rapport à 2010.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) 2011, avec 567.553,00 €, est elle en progression de 1,5 %, soit + 8.400 €.

La Dotation Nationale de Péréquation va diminuer de 2.000 € avec 14.705 €.

En tout les dotations vont diminuer en 2011 d'environ 70.000 € : ce sera le 1^{er} recalage à faire au budget supplémentaire que nous aurons à adopter prochainement.

Pour la seule dotation forfaitaire et pour mémoire :

- ⤴ Elle est en diminution de près de 90.000 € par rapport à 2009
- ⤴ Cette diminution s'élève à près de 170.000 € par rapport à 2008. C'est considérable, et si nous avions voulu la compenser par l'impôt, il aurait fallu une augmentation de 2 points environ, soit presque 9 % de nos taux de fiscalité.
- ⤴ Nous avons fait un choix inverse, le choix de la stabilité et de la recherche de recettes extérieures et d'économies.

Si entre-temps la DSU a elle progressé, cela reste très modeste : en 2011, par rapport à 2008, cela représente + 26.000 € en trois ans.

La perte nette entre la hausse de la DSU et la baisse de la dotation forfaitaire, est de près de 150 000 euros aux dépens de la Ville.

Le désengagement de l'Etat prend ici tout son sens.

Je voudrais aussi souligner que ce n'est pas la seule perte pour la Ville du fait des décisions politiques du Gouvernement et de sa majorité en 2011.

Nous enregistrons une baisse de 15 % des crédits d'Etat sur le Programme de Réussite Educative, soit près de 20 000 euros.

Nous voyons baisser de 2,5 % les crédits d'Etat versés au titre du CUCS au profit de nombreuses associations, soit plus de 2 000 euros.

Nous voyons aussi l'Etat supprimer l'aide de 14 000 euros qu'il nous versait pour l'animation du CUCS sur la partie salariale et enfin nous avons appris récemment que l'Etat encore ne renouvelait pas le Contrat Educatif Local. Ce sont environ 8 000 euros de moins pour la Ville.

En plus des 70 000 euros de dotations, ce sont 44 000 euros qui nous sont supprimés au titre la politique de la ville et de la cohésion sociale et ainsi, le désengagement s'élève à **114 000 euros**.

Le choix réaffirmé de la modération fiscale

Malgré ces mauvais coups, ce budget 2011 réaffirme notre choix de modération fiscale et notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Comme l'a justement souligné Antoinette SCHERER il s'agit d'une modération par les taux puisque ces derniers ne seront pas augmentés.

Nos marges reposeront donc sur la progression physique des bases, notamment avec le coefficient légal de revalorisation de la matière imposable.

Nous faisons le choix de ne pas alourdir les charges pesant sur les ménagesannonéens, mais le maintien des taux est nécessaire pour contrecarrer les pertes de ressources évoquées ci-dessus et permettre le maintien des services rendus à la population.

Je suis par ailleurs attaché à la justice fiscale et je veux ici souligner le travail effectué depuis 2008 par François CHAUVIN qui anime en mon nom la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il me paraît en effet indispensable de veiller à l'équité dans la détermination des bases d'imposition afin que le contribuable « justement évalué » ne paie pas pour les autres.

L'efficacité de la CCID dépend aussi des moyens que les services fiscaux sont prêts à y mettre et je crains que la politique de réduction des effectifs mise en œuvre dans les administrations financières d'Etat finisse aussi sur ce domaine là par affaiblir nos marges et moyens d'action.

Je veux enfin rappeler à cette assemblée que **la Ville d'Annonay – en matière de Taxe d'habitation – a institué depuis le milieu des années 1980, une politique d'abattements facultatifs maximale, jamais remise en cause** pour ce qui concerne :

- L'abattement général à la base
- L'abattement pour charges de famille
- L'abattement spécial pour les personnes de condition modeste.

Je rappelle que les abattements sont mis en place à titre minimum et que les collectivités ont la possibilité de voter des abattements facultatifs ou les porter au taux maximum ce que la ville a fait.

Je le dis car si des décisions récentes sont intervenues, **la Ville d'Annonay, à ma connaissance, est la seule commune du bassin à avoir mis en œuvre une politique d'abattements aussi favorable** et touchant prioritairement les personnes les plus modestes et les ménages.

Je tiens à le souligner car certains d'entre nous ont été interrogés sur la mise en place d'un abattement facultatif pour les personnes ayant un handicap supérieur ou égal à 80 %.

Des communes du bassin l'ont mis en place, la Ville d'Annonay ne l'a pas encore fait car il nous est difficile d'en connaître les conséquences exactes en termes de recettes. Par ailleurs, et malheureusement, beaucoup des personnes présentant un tel taux de handicap perçoivent seulement l'AAH et de fait bénéficient des abattements sociaux que je viens d'évoquer.

Vous l'avez compris, notre objectif est et reste la maîtrise raisonnée de nos dépenses de fonctionnement

Dans un tel contexte l'évaluation des dépenses de fonctionnement a nécessité des arbitrages sévères, arbitrages qui ont pu avoir lieu grâce à la forte implication des adjoints, des conseillers délégués et des services sous la houlette des différents chefs de pôle.

Ce travail a été conduit avec rigueur mais pas au service d'une rigueur aveugle.

Je tiens ici à remercier pour le travail énorme qu'ils ont fourni les agents du service des Finances et Antoinette SCHERER, ma 1^{ère} adjointe. Ils ont su conduire une préparation budgétaire transparente, rigoureuse et expliquée.

Partout où des économies semblaient possibles, ou réalisables, les pistes ont été exploitées et le seront encore. De la même façon, nous sommes en permanence en recherche de recettes nouvelles.

Nos charges à caractère général sont maîtrisées et les services s'emploient à les gérer au plus près.

L'évolution des charges de personnel se cantonne à l'impact du GVT : cela se matérialise en 2011 par une progression de + 0,82 % de chapitre budgétaire concerné.

C'est aussi le résultat d'une politique de remplacement qui privilégie les redéploiements internes quand c'est possible : on vient de le faire par exemple avec la nomination de la nouvelle Directrice des Ressources Humaines.

Nos effectifs sont aujourd'hui stables et nous n'entendons pas les faire progresser.

Par contre, nous sommes attentifs aux conditions de travail et les travaux de rénovation opérés l'année dernière au 2^{ème} étage de la mairie en sont un témoignage.

Le CHSCT fonctionne, autour d'Eliane COSTE notamment, avec comme but d'améliorer les conditions de sécurité mais aussi de renforcer la formation et la prévention face aux risques professionnels notamment.

Nous travaillons, autre exemple, à la mise en place d'un système « moderne » de mise à disposition de vêtements de travail adaptés aux métiers. Mais ici encore c'est affaire de méthode : il s'agit bien de trouver une meilleure adéquation entre le vêtement et le métier et en aucune manière de dépenser plus. Et je crois savoir aussi, qu'une réunion récente a permis d'avancer sur le sujet.

De manière générale, nous associons largement les services à cette volonté de maîtrise et je veux remercier toutes celles et ceux qui y participent.

Je remercie donc l'ensemble des services, les cadres et les agents, mais aussi les organisations syndicales pour la qualité du dialogue constructif que nous avons noué et qui, je crois, permet une confiance partagée.

Antoinette SCHERER s'est attardée plus en détail sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, je n'y reviendrai pas davantage.

Simplement, je veux souligner un fait qui à mes yeux est majeur.

En fonctionnement, et cela illustre la rigueur, que j'évoquais, les dépenses prévues en 2011 seront en baisse de 2,74 % par rapport à 2010, soit une baisse de 537 000 euros à périmètre constant.

Personne, dans ces conditions, ne peut parler de dérives des dépenses de fonctionnement.

Depuis 2009 à 2010, après les transferts vers la CCBA, intervenus début 2009, elles avaient baissé de 1,8 % et de 2010 à 2011 les baissions de 2,74 %.

Les chiffres parlent et contredisent ceux qui voudraient faire croire que nous ne maîtrisons pas nos dépenses.

Je veux maintenant dire un mot sur la façon dont évoluent nos ratios d'épargne.

Par rapport au budget consolidé 2010, nous avons réussi à faire progresser nos ratios d'épargne :

- ✓ **Notre épargne de gestion progresse de + 3,17 %**
- ✓ **Notre épargne brute progresse de + 12,74 %**
- ✓ **Notre épargne nette, négative en budget consolidé 2010 (- 70 000 €), affiche une prévision positive au budget primitif 2011 : + 200 000 €**

C'est un bilan que je juge positif, même si nous aurions aimé aller encore plus loin.

L'exercice a ses limites ! Il nécessite aussi que, comme les années précédentes, nous soyons très attentifs à la réalisation budgétaire en cours d'exercice.

C'est un point extrêmement important car ce sont ces ratios qui nous permettent de financer les investissements.

Nous avons déjà eu un débat sur les fonds nationaux que nous avons obtenus pour des opérations telles que le PNRU ou le PNRQAD. Je le répète. Je suis très heureux de ces soutiens qui correspondent à des taux de subvention allant de 20 à 30 % des opérations évoquées.

Mais il nous faut trouver les 70 à 80 % restants et c'est notre capacité à dégager de l'épargne sur le fonctionnement qui nous le permet.

S'endetter sans se « surendetter »

Avant d'aborder justement la question de nos investissements je voudrais rappeler quelle est notre politique d'endettement.

Si nous ne faisons pas du désendettement absolu un dogme, il n'est pas pour autant question de se surendetter.

Il s'agit tout au contraire de créer les conditions qui nous permettront de rembourser demain les emprunts que nous devons faire aujourd'hui.

Les conditions d'évolution de nos ressources, leur gel et leur baisse, nous incitent bien entendu à la prudence et nous sommes plutôt dans une logique de stabilisation de l'encours et de l'annuité.

Je rappelle que depuis 2001 la Ville s'est désendettée de 9 M € (9 116 000 €) et que depuis 2008 notre équipe y a contribué pour près de 3,8 M €, exactement 3 780 000 €.

BUDGET PRINCIPAL					
Exercices	Encours 01/01	VARIATION ENCOURS		Encours 31/12	Variation annuelle
		Capital remb.	Emprunt nouv.		
Ex2001	29 660 796,59 €	2 113 828,30 €	-2 569 135,13 €	29 866 053,24 €	185 306,69 €
Ex2002	25 866 093,28 €	1 748 860,77 €	2 668 000,00 €	26 785 232,51 €	919 139,23 €
Ex2003	26 785 232,51 €	1 835 778,65 €	-600 000,00 €	28 349 433,83 €	-1 635 778,68 €
Ex2004	25 349 433,83 €	2 171 189,06 €	-650 000,00 €	23 828 264,79 €	-1 521 169,04 €
Ex2005	23 828 264,79 €	2 070 969,01 €	800 000,00 €	22 557 265,78 €	-1 270 999,01 €
Ex2006	22 557 265,78 €	2 092 280,78 €	1 000 000,00 €	21 515 015,00 €	-1 042 250,78 €
Ex2007	21 515 015,00 €	2 168 834,61 €	1 000 000,00 €	20 346 190,39 €	-1 168 824,61 €
Ex2008	20 346 190,39 €	2 286 516,58 €	-1 000 000,00 €	19 059 675,81 €	-1 286 516,58 €
Ex2009	19 059 675,81 €	2 286 029,47 €	0,00 €	16 763 644,34 €	-2 296 029,47 €
Ex2010 sim	16 763 644,34 €	2 199 000,00 €	2 000 000,00 €	16 564 644,34 €	-1 99 000,00 €
Période 2001/2010		20 963 277,44 €	-11 867 135,19 €		-9 116 142,25 €
Désendettement			9 116 142,25 €		
Période 2008/2010		6 781 546,05 €	-3 000 000,00 €		
Désendettement			3 781 546,05 €		

Cette année, nous emprunterons environ 2,5 millions d'euros et nous rembourserons environ 2,2 millions d'euros de capital.

L'emprunt d'équilibre tel qu'il est inscrit au budget primitif que nous vous présentons apparaît à 3,5 millions mais comme vous l'a dit Antoinette SCHERER, nous n'avons pas pu inscrire (car il n'était pas encore visé par les services du Trésor Public), en recettes le résultat de l'exercice 2010 qui s'élèvera à environ 1 million d'euros.

Comme l'an dernier, lors du budget modificatif, nous utiliserons ce résultat d'un million d'euros pour ramener l'emprunt d'équilibre à 2,5 millions.

La programmation des investissements 2011 au service du nouveau urbain

Les investissements que nous allons programmer en 2011 sont dans la continuité de ceux de 2010 et avant tout **au service du nouveau urbain**.

J'évoque en préambule très rapidement l'ultime programmation des crédits de paiement pour la **Voie de Deûme**. Une programmation essentiellement technique pour le règlement des soldes des marchés de travaux et le parachèvement de l'opération, et ce à hauteur de **870 000 euros**.

La rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque

Toujours dans la continuité, nous avons inscrit au budget 2011 une enveloppe de 1,1 M€ de crédits de paiement pour le dossier de **Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque**.

En l'état actuel de la programmation: cette opération devrait mobiliser 1,6 M€ de crédits de paiement en 2012 et 1M€ en 2013.

Un mot ensuite sur le Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

Le centre ancien d'Annonay présente de nombreux dysfonctionnements sociaux et urbains avec des difficultés à maintenir la fonction commerciale, un espace public et bâti fortement dégradé, une vacance importante et une concentration d'habitat indigne.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés dans le dispositif « PNRQAD »

Les crédits prévus au budget 2011 s'élèvent à 200.000 €

- dont 96.000 € au titre de la maîtrise foncière
- 50.000 € consacrés à l'aide à la réhabilitation du patrimoine privé
- et 54.000 € pour des travaux

Sur ce programme et notamment sur la question des investissements, nous avons eu une réunion très constructive ce vendredi 8 avril, réunion au cours de laquelle nous avons pu avec l'ANAH et l'ANRU préciser le calendrier et notamment confirmer la signature de la convention avant cet été.

Nous avons aussi défini les opérations prioritaires et celles que nous pourrions inscrire par ailleurs comme éligibles dans la maquette financière.

La requalification de la Place des Cordeliers

Autre projet au service du renouvellement urbain : la requalification de la Place des Cordeliers.

L'enveloppe financière affectée à l'Autorisation de Programme s'élève à 6,7 M € TTC et les **crédits de paiement 2011 s'élèvent à 1.350.000 € TTC**

Cette opération devrait mobiliser 2,5 M€ de crédits de paiement en 2012 et 2,8 M€ en 2013.

Je souhaite aussi, en écho au point précédent et c'était la bonne nouvelle de la réunion du 08 avril, dire que les représentants de l'ANRU nous ont confirmé la possibilité d'inscrire une partie de ce programme Cordeliers au titre du PNRQAD. Reste à connaître le périmètre possible. Cela nous permettra de faire progresser le taux de subvention de cette opération.

Les autres points du programme d'investissement

Cette année nous allons consacrer une enveloppe de 1,17 M € aux travaux de bâtiment

- ✧ 600.000 € seront affectés à la salle des fêtes dont 200 000 euros de subvention du CG07 au titre du programme PILOT.
- ✧ 150.000 € pour les bâtiments scolaires
- ✧ 100.000 € pour des locaux qui seront mis à disposition des associations
- ✧ 150.000 € pour les installations sportives
- ✧ 170.000 € pour divers bâtiments (dont l'hôtel de ville, la MJC, les mises en conformité règlementaire, le CAMPS, la chapelle Ste Marie, etc...)

En ce qui concerne les bâtiments communaux je vous précise qu'un audit énergétique est en cours, il avait fait l'objet d'une programmation au budget 2010.

Les Objectifs de l'étude sont les suivants :

La ville d'Annonay s'est engagée dans une démarche volontariste d'amélioration des performances énergétiques de son patrimoine.

Le diagnostic énergétique réalisé par H3C-énergies sur les bâtiments constitue l'un des volets de cette démarche.

L'objectif de cette étude est d'atteindre les engagements nationaux de consommation d'énergie à moyen et long terme à savoir :

- Le Grenelle de l'environnement (réduction de 38 % des consommations d'ici 2020) ;
- Le facteur 4 (division des GES (gaz à effets de serre émis) par 4 d'ici 2050) ;

- ✓ Le diagnostic énergétique doit donc permettre de dresser des propositions chiffrées, d'argumenter les économies sur l'ensemble des énergies consommées,
- ✓ d'amener la ville à décider des investissements appropriés dans le cadre du plan prévisionnel d'investissements de 2011 (PPI) pour arriver aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

Il s'agit là d'une démarche particulièrement importante, avec une double entrée, bien entendu la protection de l'environnement mais également une contribution à la maîtrise de nos dépenses courantes de fonctionnement.

Je rappelle que la « facture communale annuelle » de consommation de gaz, d'électricité et de combustible s'élève à près de 800.000 €, soit 20 % de nos charges à caractère général.

Concernant les opérations courantes de voirie nous avons programmé 790.000 €

- ✓ 120.000 € pour le chemin de Pantu
- ✓ 160.000 € pour l'allée de Beauregard
- ✓ 60.000 € pour un rond-point rue Rhin&Danube (au droit de la crèche)
- ✓ 60.000 € pour la gestion des eaux pluviales et la réfection des poteaux et bornes incendie
- ✓ 85.000 € pour la réfection de murs, le confortement de falaises et le confortement de fossés (fossé rue Marc Seguin)

- ✓ 15.000 € pour la rénovation de nos fontaines et bassins

- ✓ 24.000 € pour le remplacement de candélabres et/ou feux tricolores endommagés
- ✓ Enfin une enveloppe générale de 266.000 € est « réservée » pour effectuer tout au long de l'année diverses interventions sur la voirie

Je tiens d'ailleurs à souligner un travail qui passe un peu inaperçu, sauf aux yeux des principaux concernés, et je pense aux « bateaux » aménagés sur les différents passages piétons dans le cadre de la mise aux normes PMR. (Personnes à Mobilité Réduite, personnes devant pousser poussettes ou landaus).

Au titre des investissements toujours, 125.000 € sont également affectés au cimetière

- ✓ Pour des travaux d'aménagement (voirie/ossuaire) : 100.000 €
- ✓ Pour le site cinéraire : 25.000 €

Enfin, une enveloppe de près de 300.000 € est consacrée au renouvellement et au renforcement des moyens mis à la disposition de nos services (véhicules, gros outillage, mobilier, informatique), ainsi qu'une enveloppe de 100.000 € provisionnée pour faire face à d'éventuelles acquisitions foncières.

Le volume de nos dépenses d'équipement et leur mode de financement

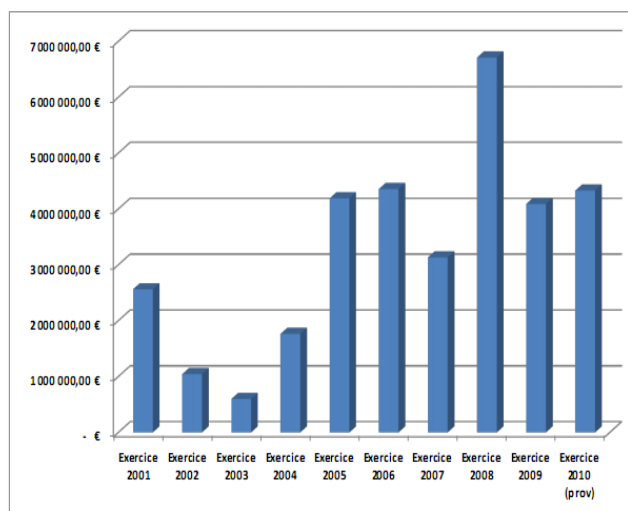
Nous inscrirons donc au budget primitif 2011, hors restes à réaliser, un peu moins de 6,1 M€ de dépenses nouvelles d'équipement.

C'est comparable à 2010, Antoinette SCHERER l'a montré tout à l'heure.

C'est aussi dans la « veine » des réalisations budgétaires puisque de 2008 à 2010 la moyenne annuelle est de l'ordre de 5 M € alors que :

- ✧ sur les dix dernières années la moyenne s'élève à 3,27 millions.
- ✧ sur les cinq dernières années, Antoinette SCHERER le précisait, la moyenne est de 4,46 millions d'euros en tenant compte d'un pic en 2008 avec 6,7 millions du fait du financement de la majeure partie de la voie de Deûme.

<u>Dépenses mandatées</u>	
Exercice 2001	2 561 365,95 €
Exercice 2002	1 041 623,22 €
Exercice 2003	596 481,66 €
Exercice 2004	1 762 225,98 €
Exercice 2005	4 187 376,76 €
Exercice 2006	4 353 763,06 €
Exercice 2007	3 130 044,36 €
Exercice 2008	6 708 142,27 €
Exercice 2009	4 087 472,61 €
Exercice 2010 (prov)	4 328 000,00 €
Total	32 756 495,87 €
<i>Moyenne annuelle période</i>	<i>3 275 649,59 €</i>
<i>Moyenne annuelle 2005/2010</i>	<i>4 465 799,84 €</i>



Nous poursuivons donc une politique active d'investissement et il faut le souligner !

Comment finançons-nous ces 6,1 M€ d'investissement ?

- ✓ D'abord avec 1M € qui viennent de l'épargne nette, du FCTVA, de la TLE, du produit des amendes de police et des cessions d'immobilisation.
- ✓ Ensuite 1,6 M€ proviennent des subventions d'investissement liées aux projets

La différence fait l'objet d'un emprunt d'équilibre de 3,5 M€ qui devrait pouvoir être ramené à 2,5 M€ lors de la reprise des résultats 2010 comme je l'ai évoqué tout à l'heure.

Antoinette SCHERER vous a rappelé que nous devrions rembourser en capital cette année 2,2 M € puisque l'annuité est de 2,7 M€ intérêts compris : nous sommes bien dans une logique de stabilisation de notre endettement.

Je voudrais enfin évoquer au titre des modes de financement des investissements la question des cessions de patrimoine immobilier.

C'est une piste qui n'est pas à écarter et qui est même à privilégier lorsqu'il s'agit d'éléments du patrimoine qui n'ont aucune utilité pour la collectivité et qui le cas échéant « coûtent de l'argent ».

C'est d'ailleurs **un mode de financement qui a été largement exploité par la précédente équipe municipale qui a ainsi engrangé plus de 3,4M€ de recettes.**

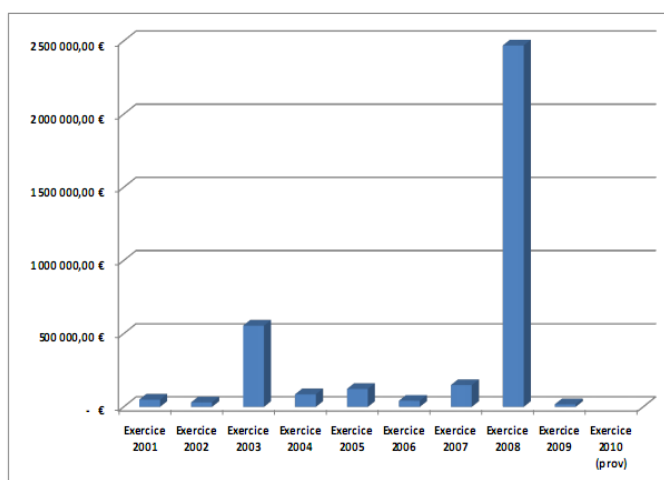
Nous y avons aujourd'hui peu recours car nos marges sur ce sujet sont en partie épuisées – sont certainement beaucoup plus restreintes et c'est un autre sujet de préoccupation.

D'ailleurs, j'ai dit **qu'en 2008 nous avons connu pic d'investissement à 6,7 millions d'euros. L'examen des cessions de patrimoine montre que cette même année 2007 avec un produit encaissé en 2008, près de 2,5 millions avaient été engrangés en recettes sur des ventes décidées les mois et les années précédentes.**

Cela explique l'écart d'investissement de 2,3 millions par rapport à la moyenne des 5 ans écoulés.

Il faut savoir qu'en moyenne sur 2001 à 2010 la ville a vendu 350 000 €/an de patrimoine à l'exception de l'année 2003 où les ventes ont atteint 534 000 € et l'année 2008 où elles ont atteint 2 470 000 €.

<u>Montant des cessions</u>	
Exercice 2001	48 748,00 €
Exercice 2002	30 151,00 €
Exercice 2003	554 383,00 €
Exercice 2004	85 300,00 €
Exercice 2005	122 000,00 €
Exercice 2006	41 480,00 €
Exercice 2007	148 337,00 €
Exercice 2008	2 469 351,00 €
Exercice 2009	16 700,00 €
Exercice 2010 (prov)	
Total	3 516 450,00 €
<i>Moyenne annuelle période</i>	<i>351 645,00 €</i>
<i>Moyenne annuelle 2005/2010</i>	<i>466 311,33 €</i>



J'en arrive à la conclusion.

Un budget aux recettes contraintes et qui subit les désengagements de l'Etat, des marges de manœuvre à conquérir chaque année par la rigueur en matière de fonctionnement.

Des ratios d'équilibre qui s'améliorent pour nous permettre de financer nos investissements.

Des investissements à un niveau supérieur à la moyenne des cinq dernières années, même si nous savons tous que les besoins sont encore nombreux et plus importants que ce que nous pouvons faire.

Voilà comme je résume notre politique budgétaire pour l'année qui vient et dans la continuité des précédentes.

J'assume totalement, et nous assumons totalement ce budget.

Il est le fruit d'un travail complexe et souvent sans la visibilité nécessaire, et j'espère, je pense même, qu'il répond aux enjeux de l'année à venir et prépare les suivantes.

Je voudrais remercier :

- ✦ les services municipaux et en particulier celui des Finances,
- ✦ l'ensemble des élus qui ont préparé ce budget, intégré les efforts à fournir, et en particulier Antoinette SCHERER dans son rôle d'adjointe aux finances,
- ✦ nos partenaires au premier rang desquels le Conseil Général et la Région.

Je vous remercie de votre attention et j'ouvre le débat, s'il y a des prises de paroles.

Intervention de Monsieur Eric PLAGNAT Groupe d'Opposition Municipale

Monsieur le Maire,

Je ferai tout d'abord une intervention générale sur le budget et puis peut-être, après notre discussion, une intervention sur la délibération portant sur la Place des Cordeliers, si vous me le permettez.

Concernant notamment le Budget Principal

Cette année encore, je regrette que le budget qui est présenté ce soir n'a été ni discuté ni préparé dans les commissions concernées.

Pourtant, je prendrai juste l'exemple de l'urbanisme, le projet de la place des Cordeliers qui vient siphonner voire phagocyter les autres investissements. Il aurait donc été normal de débattre des priorités et des investissements qui vont être sacrifiés.

Je vous rappelle qu'en 2010 où pour payer les 1^{ères} factures de ce projet, il a fallu annuler 150 000 € de travaux d'entretien courant des rues et 175 000€ de travaux d'économie d'énergie.

J'ai noté que dans votre intervention vous vous vantiez d'une action forte sur la voirie et sur les économies d'énergies, l'an dernier ce sont donc 325 000 € sur ces deux thèmes qui ont disparu.

L'on pourrait également citer dans les investissements, le projet de rénovation du stade de Vissenty que vous présentiez avec moult effets d'annonces à 2.4 M€ et qui se réduit comme peau de chagrin.

Mais sur ces choix douloureux, pas de débat, nous y reviendrons plus tard sur la Place des Cordeliers.

Traditionnellement le budget primitif est présenté avec les évolutions par rapport au budget primitif de l'année précédente ce qui permet de comparer facilement les choses avec 2 budgets établis dans des conditions strictement similaires.

Cette année, comme un tour de passe-passe, vous comparez le budget primitif de 2011 au budget final de 2010 et d'ailleurs je note aussi que les restes à réaliser qui sont présentés chaque année en investissements, cette année ont aussi disparu de la présentation.

C'est très technique mais pour faire simple cela revient à comparer les fleurs que nous avons en ce moment sur les arbres fruitiers avec la récolte de fruits mûrs de l'an dernier donc évidemment cela est très compliqué à analyser.

En introduction de ce budget, quelques chiffres sont révélateurs, quelques statistiques :

- Les impôts prélevés par habitant sont 50 % plus élevés que dans les villes comparables.
- Mais alors qu'on prend plus, on investit moins pour l'avenir, 30 % de moins que les autres villes ce qui fait que par rapport à la moyenne des villes de même niveau qu'ANNONAY, l'écart se creuse de 2 000 000 € chaque année.

D'ailleurs Monsieur le Maire, vous évoquiez les chiffres d'investissements des dernières années, c'est vrai on peut noter par exemple qu'en 2010 sur les 8 M€ de travaux annoncés, seuls 4 sont réalisés alors qu'en sera-t-il sur 2011 avec un projet comme la Place des Cordeliers.

Là encore vous parlez de maîtrise des dépenses mais les subventions accordées à quelques associations restent bien au-dessus de ce qui était établi et de ce qui est tolérable pour nos finances.

Le budget que vous présentez cette année ne corrige donc toujours pas ces écarts qui pénalisent si lourdement notre ville.

Pour reprendre les propos d'Antoinette SCHERER, je dirais que comme quelques élus autour de cette table, je suis préoccupé par la manière dont vos choix pèsent sur les finances locales.

Nous avons quelques chiffres en trompe l'oeil, avec un transfert de 140 000 € vers le CCAS qui est lui notamment financé en partie par la Communauté de Communes.

Ces évolutions budgétaires sont complexes à analyser.

Concernant le fonctionnement, par contre, quelques chiffres laissent néanmoins songeurs. La baisse ou la stagnation de certaines lignes sont étonnantes aurait-on voulu les contraindre artificiellement ?

Pouvez vous nous indiquer quel mode de calcul permet d'avoir des diminutions aussi importantes ?

- - 17 % sur des fluides,
- une ligne « carburant » qui n'augmente pas alors qu'il était effectivement évoqué dans la discussion, que ceci pèse de plus en plus lourd sur nos finances comme celles de tous nos concitoyens,
- des fournitures d'entretien ou administratives ou encore des vêtements de travail qui baissent de 15 à 20 %
- et des travaux d'entretien qui baissent de 25 % et même 30 % de baisse sur la formation

Cela paraît beaucoup pour ces lignes budgétaires. Paradoxalement, dans l'investissement, les amendes de Police elles, sont multipliées par 2.

Cette année encore, on constate que la diminution des annuités de la dette est au rendez-vous et effectivement, ce sont encore 550 000 € de gagnés sur 2 exercices si l'on cumule, grâce au travail qui a été fait, vous l'avez effectivement souligné depuis 2002 sur la baisse de l'endettement .

Mais ceci durera-t-il ? Vous affichez aujourd'hui un emprunt de 3 500 000 €, vous nous expliquez que c'est un chiffre fictif et qu'effectivement nous verrons ce que nous verrons et qu'il y aura 1 M de moins d'emprunté.

Néanmoins, si l'on compare les 2 budgets primitifs celui de cette année et celui de l'an dernier, il s'agit bien d'un million d'euros de plus qui est prévu avec un ratio l'année passé de 2,4 millions d'euros d'emprunts pour 8,5 millions de travaux programmés et cette année, 3,5 millions peut-être 2,5 millions d'euros d'emprunt pour seulement 6 millions d'euros de travaux programmés.

Alors si l'on est pas sûrs de pouvoir se passer de ce million d'euros d'emprunts, peut-être aurait-il fallu ajuster le budget en conséquence ?

Est-ce que le projet « place des Cordeliers » serait donc si difficile à financer ?

On constate également que ce dernier projet mobilise largement l'investissement municipal, vous avez cité quelques chiffres, je pourrai en citer d'autres, si on compare les budgets :

- 320 000€ de moins pour les équipements sportifs
- 800 000€ de moins sur les bâtiments scolaires.

Pourtant cette année, il y a seulement 1,3 millions d'euros à financer.

Comment imaginer que nous aurions pu financer dès cette année 2 millions d'euros supplémentaires si la programmation initiale avait été respectée ?

Le report d'un an complet d'une partie des travaux est donc l'aveu d'un mauvais cadrage budgétaire de ces travaux bien trop gourmands pour nos capacités de financement .

Comme nous l'annonçons depuis plusieurs mois, pour financer ces travaux, il va falloir peut-être, endetter les Annonéens sur quelques dizaines d'années et en plus, vous sacrifiez les autres travaux dont nous avons désespérément besoin.

Comment cela va se passer en 2012 et 2013 quand la note sera encore plus salée ?

Cette année c'est entre 1,3 millions et 2 millions mais entre 2012 et 2013 ce sont plus de 5 millions qu'il faudra payer.

Vous parlez du financement, Monsieur le Maire dans votre intervention par le PNRQAD, cela signifie que l'argent qui est aujourd'hui récupéré sur le PNRQAD pour la Place des Cordeliers, viendra en moins sur les travaux de la ville haute ou du Quartier de Cance.

La totale opacité de ce budget réside dans les déséquilibres du fonctionnement et des investissements, les inconnues sur la dette l'absence encore une fois de perspective sur le projet « Cordeliers » nous conduisent évidemment à voter contre l'ensemble des délibérations relatives au budget.

Je préciserai effectivement mon propos du fait du regroupement de la discussion, nous voterons favorablement sur les autorisations de programme 5 et 6 concernant la Voie de Deûme et le Quartier du Zodiaque.

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, demande s'il y a d'autres interventions ?

Intervention de Monsieur Daniel MISERY - Opposition

Monsieur le Maire, mes Chers collègues,

Le 21 Février, lors de notre débat d'orientation budgétaire, j'avais souhaité que celui-ci ne se limite pas à un dialogue de sourds. Contrairement aux apparences, je vous accorde qu'elles peuvent parfois être trompeuses, j'ai le sentiment d'avoir été entendu au-delà de mes espérances.

Notre collègue Eric PLAGNAT avait exprimé quelques craintes – j'ai mis un s à quelques – avait exprimé quelques craintes quant à nos capacités financières à assumer les travaux de requalification de la Place des Cordeliers.

En décidant pour des raisons techniques et administratives de reporter d'une année la réalisation des travaux, vous répondez à ses préoccupations nous donnant du même coup quelques marges de manœuvre pour :

- ✓ Financer la dernière tranche de travaux de la Voie de Deûme,
- ✓ Poursuivre la rénovation du Quartier du Zodiaque,
- ✓ Réaliser la première tranche de requalification de la Place des Cordeliers,
- ✓ Procéder à la rénovation de la Salle des Fêtes,
- ✓ sans oublier des travaux de voirie, parmi lesquels l'élargissement de l'Allée de Beaugard, répondant ainsi à la requête de Danielle MAGAND.

J'espère que cette enveloppe de 790.000 euros permettra également des travaux urgents sur les trottoirs de l'Avenue de l'Europe et sur la Place du 18 juin.

Monsieur le Maire, lors de ce débat d'orientations budgétaires, je vous avais suggéré de mettre en application la taxe locale sur la publicité extérieure et d'instaurer un droit de stationnement sur la nouvelle plateforme du parking de la Valette.

La première mesure a été inscrite si je ne me trompe au budget, la seconde annoncée lors de la réunion élargie de la Commission Cadre de Vie.

J'ai bien conscience Monsieur le Maire que ces deux décisions ne sont pas les plus populaires que vous ayez été amené à prendre. Aussi, comme je m'y étais engagé le 21 Février lors de notre débat d'orientation budgétaire, je vous accompagnerai dans cette démarche et voterai ce budget.

Afin de couper court à toute interprétation, je tiens à préciser que mon vote n'est en aucun cas un signe d'allégeance – vous n'avez pas besoin d'une voix supplémentaire - mais la prise en compte de l'attention que vous accordez à mes interventions et au travail accompli en commissions.

Intervention de Madame Bernadette CHAN AL Groupe d'Opposition Municipale

Concernant la délibération n° 5, j'aurais une question :

Comme chacun sait, la Voie de Deûme n'est toujours ouverte que dans un sens de circulation alors que rien ne le justifie et que les Annonéens réclament son ouverture à double sens.

Vous avez annoncé à plusieurs reprises cette mise à double sens, pouvez-vous nous dire quand cette voie sera enfin opérationnelle ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

L'arrêté est signé depuis cet après-midi Madame CHANAL.

Intervention de Monsieur Eric PLAGNAT Groupe d'Opposition Municipale

Monsieur le Maire,

Si vous souhaitez effectivement regrouper toutes les interventions, je voudrais intervenir sur la délibération 7 concernant la Place des Cordeliers.

Depuis plusieurs mois, sur ce projet, nous réclamions un vrai débat, une vraie discussion. Quel planning de réalisation des travaux, quel coût, quel financement, quel accompagnement des commerçants.

Cela nous a toujours été refusé de manière assez incompréhensible. Nous avons fait part, à de très nombreuses reprises et sans relâche, de nos inquiétudes et de nos questions en conseil, en commission mais toujours pas de réponse de votre part.

Au débat de fond et contradictoire, vous avez préféré les grand-messes au théâtre. En janvier, encore, vous présentiez ce projet avec une date d'inauguration prévue début 2012 et en félicitant Simon PLENET de la manière exemplaire avec laquelle il avait mené ce dossier, M. PLENET par ailleurs candidat aux élections cantonales qui se rapprochaient.

Et puis, il y a quelques jours à peine, le lendemain même des élections, la vérité éclate. Le planning présenté avec éclats quelques semaines plus tôt faisait place à un nouveau planning faisant apparaître un léger décalage d'à peine une année !!!

Qui pourrait croire que le 21 février, alors que vous présentiez au Conseil vos orientations budgétaires vous ignoriez que le décalage du projet serait inévitable ?

Comment le croire alors que 4 délibérations sur le financement du projet, initialement prévues ce jour-là ont été retirées au dernier moment de l'ordre du jour ?

Comment le croire alors que le Conseil qui se tient ce soir a été reporté opportunément de 15 jours ainsi que les commissions préparatoires pour éviter toute communication ?

Comment croire que la décision a été prise le lundi matin de l'annonce ?

Qui pourrait croire que cette annonce tardive n'est pas le fruit d'un choix électoral opportuniste pour protéger votre candidat ?

Quel contraste troublant entre les présentations publiques très médiatiques et si hâtives par rapport à l'avancement du projet et cet aveu si tardif et si discret ?

Tout ceci serait, mais je le mets bien sûr conditionnel, serait la preuve d'un grand manque d'honnêteté et serait choquant mais je n'ose y croire.

Mais au-delà de l'atteinte au débat démocratique, le retard entre la décision du report des travaux et l'annonce aura, je le crains des conséquences sur le commerce local et l'emploi qu'il représente.

Toutes les prévisions de stock, la gestion prévisionnelle de travaux pour ces commerces, la gestion prévisionnelle du personnel se sont faites sur la base du planning que vous aviez communiqué. Pour beaucoup de commerces, il est aujourd'hui trop tard pour changer quoi que ce soit et notamment dans les stocks. Peut-être votre méconnaissance du commerce vous a fait connaître ces erreurs ?

Vous porterez la responsabilité de ce choix et du délai de l'annonce.

Venons-en maintenant au fond.

Le décalage est l'aveu, je le disais que le projet ait été techniquement mal piloté et financièrement sous-estimé par votre municipalité. Je me souviens des 1^{ers} chiffres à 5 millions et on est aujourd'hui à 6,7 millions.

Les causes techniques que vous évoquez auraient pu, auraient dû être anticipées. Les raisons du report ne seraient-elles pas plutôt financières avec pour objectif de répartir les dépenses sur 4 exercices budgétaires ?

Nous l'avons évoqué lors de la délibération sur le budget. Le projet est lourd, très lourd, trop lourd peut-être pour les finances communales déjà fragilisées.

Je le disais tout à l'heure, en 2010 ce sont déjà 150 000 € de voirie et 175 000 € de travaux d'économie d'énergie qui avaient été annulés alors que nos routes et trottoirs sont en très mauvais état comme chacun peut malheureusement le constater.

En 2011, pour ces travaux préparatoires, ce sont déjà quelques 1,3 millions d'euros qu'il faut déboursier. Pour les financer nous l'avons dit, il y a une grande incertitude sur l'endettement, sur un million d'euros supplémentaires et donc la disparition d'autres travaux. Je repose donc la question que je vous ai posée tout à l'heure, comment cela va-t-il se passer en 2012 et 2013 quand la note sera encore plus salée ?

Cette année , je l'ai dit 1,3 millions d'euros, il reste plus de 5 millions d'euros qu'il faudra payer, quelle sera la place de l'endettement, quels seront les autres travaux sacrifiés ?

Ceci est d'autant plus inquiétant au vu de la délibération qui est présentée ce soir. Alors je vous invite mes Chers Collègues, à regarder cette délibération et vous verrez que si dans la colonne « Dépenses » nous avons bien 6,7 millions d'euros, la colonne « Recettes » reste toujours désespérément vide et bloquée à 200 000 €, sans indication supplémentaire, à quelques jours des travaux, nous restons avec un écart de 6.5 millions d'euros sur le mode de financement.

Je comprends Monsieur le Maire que vous ayez souhaité mêler toutes ces délibérations, c'est plus simple, moins visible mais comment donc voter une délibération si opaque et si vide à la fois. Ceci, d'autant plus que votre capital crédibilité s'est sérieusement réduit depuis 15 jours avec l'annonce si tardive de ce report si opportun.

Une dernière interrogation peut-être sur ce délai de 1 an. Techniquement, il ne se justifie pas. Quelques semaines de plus auraient certainement permis une fin des travaux sur le second semestre 2012 ? Au-delà de l'explication financière, je crains qu'il ne faille y voir la crainte de devoir mener votre campagne des législatives les pieds dans la boue du chantier des Cordeliers.

Intervention de Monsieur François SIBILLE Groupe d'Opposition Municipale

Je souhaiterais aussi revenir sur cette délibération mais tout d'abord, pour couper court de manière préventive à toute interprétation, et comme je sais que vous en aurez la tentation, je précise que mon propos n'est pas une suite quelconque des élections cantonales...

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous me prêtez toujours de mauvaises intentions.

Monsieur François SIBILLE

Ecoutez, l'expérience fait que je suis méfiant.

Je disais, mon propos correspond bien à des faits concrets sur lesquels mon devoir d'élu est de m'exprimer.

Monsieur DUSSOPT, être élu municipal, et à fortiori être Maire, c'est être au service de sa commune, c'est comme cela que je conçois l'engagement politique.

En ce qui vous concerne, et au vu de ce que vous faites depuis 3 ans, c'est précisément le contraire, vous vous servez de la ville, et de toutes une série de structures périphériques pour promouvoir votre image et celle de vos protégés.

L'épisode de la Place des Cordeliers en est une illustration frappante et je dirais même écœurante.

Comme vous l'a dit Eric PLAGNAT, vous avez organisé de grands shows très médiatisés pour présenter le projet, alors que nous avons tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises pour dénoncer la précipitation et le manque de préparation de ce dossier. Nous avons particulièrement mis l'accent sur le volet financier qui n'était manifestement pas bouclé.

Vous n'avez jamais répondu à nos questions. En tant que membre du jury et de la commission, je n'ai eu aucune information précise à ce sujet.

Vous avez repoussé a deux reprises les questions en Commissions, vous avez reporté la date du Conseil Municipal, tout ça pour finalement attendre comme par hasard le lendemain du 2° tour des élections cantonales et annoncer le report de ce chantier.

Nous ne sommes pas dupes M. DUSSOPT, tout comme la population annonéenne.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ils vous l'ont dit aussi.

Monsieur François SIBILLE

Je pense qu'un peu de modestie vous ferait du bien.

Les problèmes invoqués étaient prévisibles. Ne nous faites pas croire que vous les avez découverts le 28 mars au matin.

Il s'agit bien là de votre méthode, celle que vous utilisez depuis 3 ans qui consiste à faire des annonces tonitruantes à grand renforts d'articles de presse, et puis plus rien. La réalité est malheureusement moins belle.

Depuis 3 ans vous « enfumez » la population Annonéenne, avec de longs discours vides de sens et des tirades de politique politicienne.

Mais qu'avez-vous réalisé concrètement ?

Vous osez dire dans votre dernier bulletin municipal que la ville s'embellit, devient plus agréable, reprend vie,

Mais est-ce qu'il vous arrive de vous promener dans cette ville ?

Vous arrive-t-il de discuter avec les Annonéens de longue date ou avec les commerçants ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Même avec ceux de nouvelle date figurez-vous.

Monsieur François SIBILLE

Ouvrez les yeux, vous êtes en train d'appauvrir la ville.

Vous parlez de renaissance, mais il s'agit plutôt d'un enterrement de 1° classe que vous êtes en train de préparer.

Le budget que vous nous présentez ce soir en est l'illustration, aucune ambition, des investissements revus à la baisse ou carrément supprimés, diminution de toutes les dépenses d'équipement et d'entretien.

Vous voulez faire une somptueuse Place des Cordeliers, mais sur quoi va –t-elle déboucher ?
sur des rues désertes et abandonnées ! Voilà la réalité.

En tant qu'Annonéen de souche, j'aime cette ville, et c'est pour ça que je suis là, mais aujourd'hui j'ai honte,..... honte de la dangereuse spirale dans laquelle vous l'entraînez.

Nous avons besoin de faits, Monsieur DUSSOPT,

Pas d'effets d'annonces destinés à servir votre carrière politique.

Le rideau de fumée va progressivement se dissiper, et les Annonéens risquent de se réveiller avec la gueule de bois.

J'espère seulement qu'il ne sera pas trop tard.

Monsieur Olivier DUSSOPT

D'autres interventions, après cette intervention mesurée et absolument pas revancharde comme on a pu l'entendre ?

Monsieur François SIBILLE

Vous voyez, j'avais raison de le dire en début de mon intervention.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous avez vu votre ton M. SIBILLE ?

Y'a-t-il d'autres interventions ?

Aucune autre demande n'étant formulée, je donne la parole à Antoinette SCHERER pour apporter les éléments de réponse.

Madame Antoinette SCHERER

Je ne reviendrai pas tout de suite sur la Place des Cordeliers mais pour dire qu'en Commission des Finances et pour la première fois, j'avais espéré qu'en apportant quelques documents budgétaires un peu plus complets, nous pourrions éventuellement avoir un débat avant ce Conseil Municipal, je vois que cela n'a pas été possible, vous aviez certainement des raisons pour ne pas être là Monsieur PLAGNAT mais vos collègues n'ont pas souhaité davantage parlé du budget.

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous aviez tous les documents le vendredi.

Madame Antoinette SCHERER

Lors de la dernière préparation budgétaire vous m'aviez dit, qu'il serait mieux d'avoir des éléments en préalable, je vous ai entendu, je les ai apportés en Commission, je vous les ai faits envoyer quelques jours avant, je comprends que ce n'était peut-être pas suffisamment longtemps avant néanmoins j'ai fait cet effort or, il se trouve que cela n'a pas été suivi d'effet mais ce n'est pas bien grave.

Pour ce qui est des dépenses d'équipement telles qu'elles vous ont été présentées, il s'agit des dépenses d'équipement mandatées, c'est-à-dire celles qui ont été réellement réalisées d'année en année et c'est là-dessus que l'on se fonde.

Il est vrai que les restes à réaliser sont un peu complexes à comprendre mais honnêtement nous faisons des dépenses d'équipement largement en conséquence et nous le mesurerons, nous pourrons vous donner l'évolution réelle au fur et à mesure des différents exercices.

Pour ce qui est de ce fameux emprunt de 3.5 millions, effectivement nous l'avons inscrit sur ce montant car nous n'avons pas repris les résultats de 2010.

En effet, lors du Budget Primitif 2010, nous avons pu reprendre les résultats aussi, dans ce que nous vous avons présenté en 2010, comme prévision d'emprunts, qui était d'ailleurs à 2.4 millions et que vous avez reconnu n'être qu'à 2 millions, et bien nous l'avons présenté ainsi car nous avions à ce moment là, pu reprendre les résultats du budget de l'année précédente. Ce n'est pas le cas cette année.

Un petit détail, je ne crois pas que le CCAS soit financé par la CCBA mais cela n'est vraiment que du détail.

Pour ce qui est de la Voie de Deûme, je comprends que vous pensiez que c'était un effet électoral moi ce que je sais en tant qu'Adjointe aux Finances, c'est que la maquette financière a été assez complexe à mettre en œuvre, il est vrai mais qu'elle a été connue tardivement, trop tardivement à mon goût.

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Madame Antoinette SCHERER

Le 28 au matin, mais non lors de la préparation budgétaire, nous n'avons pas eu le temps, nous l'avons préparé mais vraiment quelques jours avant la réunion dont nous parlons, c'était le vendredi soir alors que les cantonales étaient le lendemain.

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Madame Antoinette SCHERER

Mais oui Monsieur, effectivement tous les détails de chaque poste étaient complexes à obtenir et il est vrai que nos services ont fait ce qu'ils ont pu mais nous n'avons pas pu mentionner des montants extrêmement précis avant très tardivement.

Vous allez penser que nous sommes peut-être totalement inconscients mais entre le moment de ce qui a été prévu avec des grosses enveloppes, la mention de 5 millions dont vous parlez, c'était un montant HT donc effectivement ces montants là TTC, ce n'est pas non plus aussi ahurissant par rapport à ce qui était prévu.

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Madame Antoinette SCHERER

J'entends qu'il y avait une différence, je ne dis pas qu'il n'y en a pas.

Je dis simplement qu'il y a le calage définitif qui tient compte de tous les imprévus possibles qui essaient que cela ne dérive pas comme cela a été le cas pour la Voie de Deûme. Nous avons été obligés de rajouter quand même pas mal de millions afin de réussir à clore les choses.

Je vous le dis c'est la réalité et quand vous me dites comment l'on va financer l'année prochaine, je vous dis qu'heureusement la Voie de Deûme, elle va s'arrêter et là, nous allons être quand même être soulagés de n'avoir pas encore à financer cette Voie de Deûme qui est par ailleurs, une très belle voie que je trouve très utile mais je dois reconnaître que vous ne l'avez pas prévue à la hauteur de son financement terminal.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Merci Madame SCHERER.

Simplement quelques aspects, Monsieur PLAGNAT je ne reviens pas sur ce que vous a dit Madame SCHERER à propos de la Place des Cordeliers, j'y souscris totalement, simplement 2 choses :

Quand vos amis du Gouvernement et du Ministère de la Culture préconisent des fouilles archéologiques et qu'ils ne sont pas capables de nous apporter une équipe de fouilles avant mai 2012, cela s'appelle comment ?

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Et quand ils nous préviennent mi-mars qu'ils ne peuvent pas venir effectuer les fouilles avant mai 2012, cela s'appelle comment si ce n'est un mauvais coup et l'absence d'assurance.

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur PLAGNAT je vous ai écouté soigneusement, c'était suffisamment pénible donc laissez-moi parler.

Après, sur la question du commerce local, c'est un orfèvre qui parle, quand vous parlez des conséquences sur le commerce, moi je pense Boissy d'Anglas et rue de Tournon, vous avez mis 4 millions HT sur ces rues, 4 M HT financés à hauteur de 9 % donc je ne suis pas sûr que cela fasse de vous le meilleur des professeurs ou donneurs de leçons sur le montage d'une opération, sans revenir sur ce qu'à dit Madame SCHERER à propos de la Voie de Deûme.

Sur le Budget Primitif, de manière plus générale à moins que vous ne souhaitiez répondre sur les Cordeliers.

Monsieur Eric PLAGNAT

Oui, Monsieur le Maire peut-être deux réponses, Madame SCHERER je vois que vous confondez allègrement la préparation et la discussion en amont du budget et une discussion en Commission des Finances qui se déroule à peine une semaine avant le vote.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Encore faut-il y être.

Monsieur Eric PLAGNAT

... Je passerai là-dessus.

La deuxième chose et je voudrais bien avoir la réponse à cette question, est-ce qu'effectivement la date du choix du report date bien du 28 au matin ?

Madame Antoinette SCHERER

Quelques jours avant.

Madame Muriel BONIJOLY

Intervention hors micro.

Monsieur Eric PLAGNAT

Je comprends que ce problème là vous gêne Madame BONIJOLY car effectivement c'est une atteinte grave au débat démocratique, cela est effectivement un fait.

Je ne suis pas certain vu les crédits restants sur la Voie de Deûme cette année, que cela suffise à financer les 5 M€ qui vont manquer avec 800 000 pour arriver à 5 M€, il va manquer encore un peu de sous Madame SCHERER, je le crains.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Sur le Budget Principal, pour conclure cette discussion, je pense que le niveau d'investissements et cela apparaît dans le document déposé sur vos tables, un graphique montre bien que le niveau moyen d'investissements était à 4.2 M sur les 5 dernières

années et que nous sommes autour de 6 M avec les restes à réaliser je vous l'accorde. C'est quand même au-dessus et je voudrais simplement souligner 3 points :

- 1) **Le fonctionnement est maîtrisé et qu'un budget de fonctionnement qui baisse de 1.8 % une année et de 2.7 % l'année suivante, si ce n'est pas un budget maîtrisé il faut m'expliquer ce que c'est.**
- 2) **Sur la question de ce que vous appelez les transferts « en trompe l'oeil » au CCAS, nous maintenons le même niveau de subvention au CCAS mais le CCAS, par le développement de son activité, dégage un produit excédentaire lui permettant de prendre en charge la convention et qu'au final le contribuable annonéen qui finance la Ville comme le CCAS voit là les résultats en termes d'économies et de rééquilibrage, les effets du travail mené au CCAS.**
- 3) **Enfin, vous avez cité les amendes de police, juste pour vous dire que ces amendes telles qu'elles apparaissent au budget d'investissements ne sont pas les amendes de police que l'on perçoit sur les timbres-amende émis par la Police Municipale.**

En fait, il s'agit d'un fonds de concours de l'Etat versé sur le montant total des amendes de police lesquelles et, parce que le Comité des Finances Locales présidé par M. MARTIN MALVY, Président Socialiste du Conseil Régional de Midi-Pyrénées (je vous le dis au passage M. PLAGNAT) a modifié les règles de péréquation et a appliqué une augmentation cette année.

Monsieur le Maire fait alors procéder au vote des délibérations portant sur la fixation des taux d'imposition, du Budget Primitif 2011 (Principal, Budget Annexes Affaires Economiques et Régie de l'Eau) ainsi que des 3 dossiers d'AP/CP portant sur la Réalisation de la Voie de Deûme, la Rénovation du Quartier du Zodiaque et la Requalification de la Place des Cordeliers.

46. 2011 FINANCES COMMUNALES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - EXERCICE 2011

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il appartient chaque année au Conseil Municipal de fixer des taux communaux d'imposition.

Pour mémoire, les taux votés pour l'année 2010 s'établissaient comme suit :

▲	Taxe d'Habitation	: 22,17 %
▲	Taxe Foncière (bâti)	: 27,39 %
▲	Taxe Foncière (non-bâti)	: 103,89 %

Les bases d'imposition prévisionnelles 2011, à la date de rédaction de la présente délibération, n'étant pas notifiées par les Services de l'État (état 1259), il est impossible de faire ressortir le produit fiscal attendu à taux constant.

Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du budget, proposition est faite de reconduite en 2011 les taux d'imposition 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 04 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET
Mme Eliane COSTE (Par pouvoir à Mme SIEGEL) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON -
Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à
M. DUSSOPT) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT (Par
pouvoir à M. SEVENIER) - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN -
M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick
LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL

- M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC (*Par pouvoir à M. PLENET*) - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - Mme Brigitte GONI (*Par pouvoir à M. PLAGNAT*) - M. François SIBILLE.

DÉCIDE de reconduire en 2011 les taux d'imposition 2010, à savoir :

▲	Taxe d'Habitation	: 22,17 %
▲	Taxe Foncière (bâti)	: 27,39 %
▲	Taxe Foncière (non-bâti)	: 103,89 %

PRECISE que le produit fiscal correspondant sera inscrit à l'article 7311 du budget de l'exercice.

47. 2011 FINANCES COMMUNALES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2011 - BUDGET PRINCIPAL

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de Budget Primitif 2011 – Budget Principal se présente comme suit :

▲	Section de Fonctionnement	: 21 695 489,00 €
▲	Section d'Investissement	: 8 538 741,00 €

	Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	19 077 789,00 €	21 492 589,00 €	8 335 841,00 €	5 921 041,00 €
Opérations d'ordre	717 700,00 €	202 900,00 €	202 900,00 €	717 700,00 €
Virement	1 900 000,00 €			1 900 000,00 €
Résultat reporté				
Résultat affecté				
Total	21 695 489,00 €	21 695 489,00 €	8 538 741,00 €	8 538 741,00 €

Les résultats d'exécution 2010 n'ont pas été repris, ils le seront à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 04 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (*Par pouvoir à Mme SIEGEL*) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUONON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (*Par pouvoir à M. DUSSOPT*) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT (*Par pouvoir à M. SEVENIER*) - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC (*Par pouvoir à M. PLENET*) - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - Mme Brigitte GONI (*Par pouvoir à M. PLAGNAT*) - M. François SIBILLE.

ADOpte le budget primitif 2011 – budget Principal – tel qu'il ressort du tableau ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires).

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 987 910.00	3 869 050.00	3 869 050.00	3 869 050.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES	11 108 650.00	11 200 000.00	11 200 000.00	11 200 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 630 770.00	3 309 530.00	3 309 530.00	3 309 530.00
Total des dépenses de gestion courante		18 727 330.00	18 378 580.00	18 378 580.00	18 378 580.00
66	CHARGES FINANCIERES	683 000.00	567 500.00	567 500.00	567 500.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 150.00	96 200.00	96 200.00	96 200.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	4 289.36	35 509.00	35 509.00	35 509.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 614 769.36	19 077 789.00	19 077 789.00	19 077 789.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 509 290.64	1 900 000.00	1 900 000.00	1 900 000.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	851 150.00	717 700.00	717 700.00	717 700.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 360 440.64	2 617 700.00	2 617 700.00	2 617 700.00
TOTAL		21 975 210.00	21 695 489.00	21 695 489.00	21 695 489.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

21 695 489.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	265 800.00	173 000.00	173 000.00	173 000.00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS	1 920 700.00	1 715 892.00	1 715 892.00	1 715 892.00
73	IMPOTS ET TAXES	13 828 367.00	13 908 000.00	13 908 000.00	13 908 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 397 343.00	5 335 197.00	5 335 197.00	5 335 197.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	301 500.00	327 500.00	327 500.00	327 500.00
Total des recettes de gestion courante		21 713 710.00	21 459 589.00	21 459 589.00	21 459 589.00
76	PRODUITS FINANCIERS	18 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 000.00	28 000.00	28 000.00	28 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 756 710.00	21 492 589.00	21 492 589.00	21 492 589.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	218 500.00	202 900.00	202 900.00	202 900.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		218 500.00	202 900.00	202 900.00	202 900.00
TOTAL		21 975 210.00	21 695 489.00	21 695 489.00	21 695 489.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

21 695 489.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2 414 800.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	227 163.53	50 000.00	50 000.00	50 000.00
204	SUBVENTION D EQUIPEMENT VERSEES	97 074.40	50 000.00	50 000.00	50 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 469 061.99	500 770.00	500 770.00	500 770.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 741 858.68	5 460 593.78	5 460 593.78	5 460 593.78
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	8 535 158.60	6 061 363.78	6 061 363.78	6 061 363.78
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 361 000.00	2 197 000.00	2 197 000.00	2 197 000.00
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT		77 477.22	77 477.22	77 477.22
	Total des dépenses financières	2 361 000.00	2 274 477.22	2 274 477.22	2 274 477.22
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 896 158.60	8 335 841.00	8 335 841.00	8 335 841.00
040	OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	218 500.00	202 900.00	202 900.00	202 900.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	218 500.00	202 900.00	202 900.00	202 900.00
	TOTAL	11 114 658.60	8 538 741.00	8 538 741.00	8 538 741.00

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 538 741.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 429 869.30	1 716 041.00	1 716 041.00	1 716 041.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 457 321.30	3 500 000.00	3 500 000.00	3 500 000.00
	Total des recettes d'équipement	3 887 190.60	5 216 041.00	5 216 041.00	5 216 041.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	699 744.00	615 000.00	615 000.00	615 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	2 443 355.08			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	153 000.00	90 000.00	90 000.00	90 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	768 000.00			
	Total des recettes financières	4 064 099.08	705 000.00	705 000.00	705 000.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	7 951 289.68	5 921 041.00	5 921 041.00	5 921 041.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE	1 509 290.64	1 900 000.00	1 900 000.00	1 900 000.00
040	OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	851 150.00	717 700.00	717 700.00	717 700.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 360 440.64	2 617 700.00	2 617 700.00	2 617 700.00
	TOTAL	10 311 730.32	8 538 741.00	8 538 741.00	8 538 741.00

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 538 741.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 414 800.00
-----------------------------------------------------------------------------------------	--------------

48. 2011 FINANCES COMMUNALES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2011 - BUDGET ANNEXE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, indique aux membres du Conseil Municipal que le projet de Budget Primitif 2011 – Budget Annexe des Affaires Économiques se présente comme suit :

- ✧ Section de Fonctionnement : 84 700,00 €
- ✧ Section d'Investissement : 5 150,00 €

	Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	79 550,00 €	84 700,00 €	5 150,00 €	
Opérations d'ordre	5 150,00 €			5 150,00 €
Virement				
Résultat reporté				
Résultat affecté				
Total	84 700,00 €	84 700,00 €	5 150,00 €	5 150,00 €

Les résultats d'exécution 2010 n'ont pas été repris, ils le seront à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 04 avril 2011,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (*Par pouvoir à Mme SIEGEL*) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (*Par pouvoir à M. DUSSOPT*) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT (*Par pouvoir à M. SEVENIER*) - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC (*Par pouvoir à M. PLENET*) - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - Mme Brigitte GONI (*Par pouvoir à M. PLAGNAT*) - M. François SIBILLE.

ADOpte le budget primitif 2011 – budget Annexe des Affaires Économiques – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires).

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	18 550.00	18 550.00	18 550.00	18 550.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	97 000.00	61 000.00	61 000.00	61 000.00
Total des dépenses de gestion courante		115 550.00	79 550.00	79 550.00	79 550.00

Total des dépenses réelles de fonctionnement		115 550.00	79 550.00	79 550.00	79 550.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 800.00	5 150.00	5 150.00	5 150.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 800.00	5 150.00	5 150.00	5 150.00
TOTAL		120 350.00	84 700.00	84 700.00	84 700.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	84 700.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE	6 000.00	1 800.00	1 800.00	1 800.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 000.00	31 700.00	31 700.00	31 700.00
Total des recettes de gestion courante		27 000.00	33 500.00	33 500.00	33 500.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	93 350.00	51 200.00	51 200.00	51 200.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		120 350.00	84 700.00	84 700.00	84 700.00

Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
TOTAL		120 350.00	84 700.00	84 700.00	84 700.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	84 700.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 150.00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	6 035.04	5 150.00	5 150.00	5 150.00
Total des dépenses d'équipement		6 035.04	5 150.00	5 150.00	5 150.00
Total des dépenses financières					
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		6 035.04	5 150.00	5 150.00	5 150.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		6 035.04	5 150.00	5 150.00	5 150.00

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 150.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 800.00	5 150.00	5 150.00	5 150.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 800.00	5 150.00	5 150.00	5 150.00
TOTAL		4 800.00	5 150.00	5 150.00	5 150.00

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 150.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 150.00
-----------------------------------------------------------------------------------------	----------

**49. 2011 FINANCES COMMUNALES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF
EXERCICE 2011 - BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE L'EAU**

Monsieur Simon PLENET, Adjoint Délégué à l'Eau et au Développement Durable, Président du Conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Eau d'Annonay, expose aux membres du Conseil Municipal que le projet de Budget Primitif 2011 – Budget annexe de la Régie de l'Eau se présente comme suit :

✧	Section de Fonctionnement	: 1.611.300,00 €
✧	Section d'Investissement	: 854 000,00 €

La reprise des résultats 2010 du budget annexe de l'eau et leur intégration dans le budget 2011 du budget Annexe de la Régie de l'Eau s'effectuera après l'adoption du Compte Administratif 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 04 avril 2011,
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation du 06 Avril 2011,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET
Mme Eliane COSTE (*Par pouvoir à Mme SIEGEL*) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON -
Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (*Par pouvoir à
M. DUSSOPT*) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT (*Par
pouvoir à M. SEVENIER*) - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN -
M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick
LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL -
M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC (*Par pouvoir à M. PLENET*) - Melle Laetitia
GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - Mme Brigitte GONI (*Par pouvoir à M. PLAGNAT*) -
M. François SIBILLE.

ADOpte le budget primitif 2011 – budget Annexe de la Régie de l'Eau – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M49 – présentation du budget par chapitres budgétaires).

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

REGIE MUNICIPALE D'EAU ANNONAY - Exercice : 2011

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
SECTION D'EXPLOITATION- CHAPITRES				A2
DEPENSES D'EXPLOITATION				
Chap.	Libellé	BP 2010 Pour mémoire	Propositions Nouvelles	VOTE du Conseil
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	737 500.00	808 200.00	808 200.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	73 000.00	58 000.00	58 000.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	200 000.00	200 000.00	200 000.00
Total des dépenses de gestion des services		1 010 500.00	1 066 200.00	1 066 200.00
66	CHARGES FINANCIERES	8 500.00	7 000.00	7 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	123 000.00	89 000.00	89 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	5 000.00	10 000.00	10 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 146 500.00	1 172 200.00	1 172 200.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	280 793.45	64 100.00	64 100.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	342 500.00	375 000.00	375 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		623 293.45	439 100.00	439 100.00
TOTAL		1 769 793.45	1 611 300.00	1 611 300.00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)				1 611 300.00

REGIE MUNICIPALE D'EAU ANNONAY - Exercice : 2011

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
SECTION D'EXPLOITATION- CHAPITRES				A2
RECETTES D'EXPLOITATION				
Chap.	Libellé	BP 2010 Pour mémoire	Propositions Nouvelles	VOTE du Conseil
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 618 000.00	1 549 300.00	1 549 300.00
Total des recettes de gestion des services		1 618 000.00	1 549 300.00	1 549 300.00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 618 000.00	1 549 300.00	1 549 300.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	57 500.00	62 000.00	62 000.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		57 500.00	62 000.00	62 000.00
TOTAL		1 675 500.00	1 611 300.00	1 611 300.00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)				1 611 300.00
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				377 100.00

REGIE MUNICIPALE D'EAU ANNONAY - Exercice : 2011

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	BP 2010 Pour mémoire	Restes à realiser	Propositions Nouvelles	VOTE du Conseil
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	85 924.47		90 000.00	90 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	141 000.00		91 000.00	91 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	700 000.00		519 000.00	519 000.00
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		926 924.47		700 000.00	700 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	90 000.00		92 000.00	92 000.00
Total des dépenses financières		90 000.00		92 000.00	92 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		1 016 924.47		792 000.00	792 000.00
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	57 500.00		62 000.00	62 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		57 500.00		62 000.00	62 000.00
TOTAL		1 074 424.47		854 000.00	854 000.00
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					854 000.00

REGIE MUNICIPALE D'EAU ANNONAY - Exercice : 2010

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT- CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	BP 2010 Pour mémoire	Restes à realiser	Propositions Nouvelles	VOTE du Conseil
13 16	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	134 200.00 475 237.73		60 340.00 354 560.00	60 340.00 354 560.00
Total des recettes d'équipement		609 437.73		414 900.00	414 900.00
106	RESERVES	21 300.00			
Total des recettes financières		21 300.00			
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement		630 737.73		414 900.00	414 900.00
021 040	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	280 793.45 342 500.00		64 100.00 375 000.00	64 100.00 375 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		623 293.45		439 100.00	439 100.00
TOTAL		1 254 031.18		854 000.00	854 000.00

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	854 000.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	377 100.00
--------------------------------------------------------------------------------------	------------

50. 2011 FINANCES COMMUNALES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS - AP2005/03 « RÉALISATION DE LA VOIE DE DEÛME »

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, indique aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 49 du 30 mars 2005 le Conseil Municipal a notamment ouvert une autorisation de programme, en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'opération "Réalisation de la voie de Deûme" (AP n° 2005/03).

Cette autorisation de programme a fait l'objet d'adaptations par délibérations n° 92 du 30 juin 2005, n° 48 du 06 avril 2006, n° 51 du 12 Avril 2007, n° 29 du 27 février 2008, n° 9 du 26 janvier 2009, n° 42 du 29 mars 2010 et n° 224 du 13 décembre 2010.

Il convient – au stade du vote du Budget Primitif 2011 – d'adapter une nouvelle fois cette autorisation de programme pour :

- ⤴ D'une part, réviser l'enveloppe de l'autorisation de programme pour la ramener de 9 850 000,00 € à 9 431 000,00 €
- ⤴ D'autre part, réorganiser sur l'exercice 2011 la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE la nouvelle enveloppe de l'autorisation de programme à 9 431 000,00 €.

MODIFIE la répartition des crédits de paiements pour l'exercice 2011, selon les indications figurant dans le tableau ci-après ("situation modifiée").

Ville d'Annonay - Tableau annexé à la délibération n° 50/2011 du 11 avril 2011
AP n°2005/03 - Enveloppe de l'AP - Répartition des crédits de paiement 2011

AP n° 2005/03 "Réalisation de la Voie de Deûme »

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal et annexes	9 850 000,00 €	9 431 000,00 €

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

(Pour détail répartition des CP Budget Principal / Budgets Annexes: voir BP2011 annexe B2.1)

	Situation actuelle	Situation modifiée
Mandaté 2005	77 994,81 €	77 994,81 €
Mandaté 2006	544 036,58 €	544 036,58 €
Mandaté 2007	924 760,15 €	924 760,15 €
Mandaté 2008	3 410 582,95 €	3 410 582,95 €
Mandaté 2009	2 530 756,53 €	2 530 756,53 €
CP exercice 2010 (*)	1 100 000,00 €	1 072 775,20 €
CP exercice 2011 (budget principal)	1 261 868,98 €	870 093,78 €
Total	9 850 000,00 €	9 431 000,00 €

REPARTITION INDICATIVE DES PREVISIONS DE RECETTES (Subventions)		
	Situation actuelle	Situation modifiée
Titres 2005	- €	- €
Titres 2006	121 598,86 €	121 598,86 €
Titres 2007	678 704,13 €	678 704,13 €
Titres 2008	1 250 599,55 €	1 250 599,55 €
Titres 2009	1 877 458,59 €	1 877 458,59 €
Exercice 2010 (*)	814 500,00 €	109 179,21 €
Exercice 2011		528 000,00 €
Total	4 742 861,13 €	4 565 540,34 €

(*) Situation modifiée 2010 = titres 2010 (CA2010 provisoire)

51. 2011 FINANCES COMMUNALES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS - AP2009/01 « RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DU ZODIAQUE »

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, indique aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 137 du 29 juin 2009 le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme, en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'opération "Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque" (AP n° 2009/01).

Cette autorisation de programme a fait l'objet d'adaptations par délibération n° 43 du 29 mars 2010.

Il convient – au stade du vote du Budget Primitif 2011 – d'adapter cette autorisation de programme pour réorganiser sur les exercices 2011 et suivants la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

MODIFIE la répartition des crédits de paiements (CP) pour l'exercice 2011 et les exercices suivants, selon les indications figurant dans le tableau ci-après ("situation modifiée").

Ville d'Annonay - Tableau annexé à la délibération n° 51/2011 du 11 avril 2011
AP n° 2009/01 - Enveloppe de l'AP - Répartition des crédits de paiement 2011 et suiv

AP n° 2009/01 « Rénovation Urbaine du Quartier du Zodiaque »

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal	3 945 500,00 €	3 945 500,00 €

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

	Situation actuelle	Situation modifiée
Mandaté 2009	19 146,40 €	19 146,40 €
CP exercice 2010 (*)	1 253 500,00 €	221 136,31 €
CP exercice 2011	950 000,00 €	1 100 000,00 €
CP exercice 2012	900 000,00 €	1 600 000,00 €
CP exercice 2013	822 853,60 €	1 005 217,29 €
Total	3 945 500,00 €	3 945 500,00 €

(*) Situation modifiée 2010 = mandatements 2010 (CA2010 provisoire)

REPARTITION INDICATIVE DES PREVISIONS DE RECETTES (Subventions)		
	Situation actuelle	Situation modifiée
Titres 2009	- €	- €
Exercice 2010 (*)	627 000,00 €	- €
Exercice 2011	500 000,00 €	318 450,00 €
Exercice 2012	400 000,00 €	1 527 450,00 €
Exercice 2013	318 900,00 €	
Total	1 845 900,00 €	1 845 900,00 €

(*) Situation modifiée 2010 = titres 2010 (CA2010 provisoire)

52. 2011 FINANCES COMMUNALES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS - AP2010/01 « REQUALIFICATION DE LA PLACE DES CORDELIERS »

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, indique aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 206 du 15 novembre 2010 le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme, en application des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'opération "Requalification de la Place des Cordeliers" (AP n°2010/01).

Il convient – au stade du vote du Budget Primitif 2011 – d'adapter cette autorisation de programme pour :

- ▲ D'une part, réviser l'enveloppe de l'autorisation de programme pour la porter de 720.000,00 € à 6.723.000,00 €

Pour mémoire, comme cela avait été souligné dans la délibération du 15 novembre 2010, au stade de l'ouverture cette autorisation de programme correspondait dans un 1^{er} temps aux dépenses d'ingénierie, d'études annexes et d'organisation du jury de concours. Elle porte désormais sur l'ensemble des dépenses d'investissement pouvant être engagées au titre du programme de l'opération « requalification de la Place des Cordeliers »

- D'autre part, réorganiser sur l'exercice 2011 et sur les exercices suivants la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (Par pouvoir à Mme SIEGEL) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUONON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (Par pouvoir à M. DUSSOPT) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT (Par pouvoir à M. SEVENIER) - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONJOLY - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC (Par pouvoir à M. PLENET) - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - Mme Brigitte GONI (Par pouvoir à M. PLAGNAT) - M. François SIBILLE.

MODIFIE la répartition des crédits de paiements (CP) pour l'exercice 2011 et les exercices suivants, selon les indications figurant dans le tableau ci-après ("situation modifiée").

AP n° 2010/01 - "Requalification de la Place des Cordeliers"

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal	720 000,00 €	6 723 000,00 €

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

	Situation actuelle	Situation modifiée
CP exercice 2010 (*)	380 000,00 €	62 426,42 €
CP exercice 2011	280 000,00 €	1 350 000,00 €
CP exercice 2012	60 000,00 €	2 534 000,00 €
CP exercice 2013		2 776 573,58 €

Total	720 000,00 €	6 723 000,00 €
--------------	---------------------	-----------------------

(*) Situation modifiée 2010 = mandatement 2010 (CA2010 provisoire)

REPARTITION INDICATIVE DES PREVISIONS DE RECETTES (Subventions)

	Situation actuelle	Situation modifiée
Exercice 2010 (*)		
Exercice 2011		274 000,00 €
Exercice 2012		<i>non déterminé</i>
Exercice 2013		

Total	- €	274 000,00 €
--------------	------------	---------------------

(*) Situation modifiée 2010 = titres 2010 (CA2010 provisoire)

53. 2011 FINANCES COMMUNALES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ENTRE FILLES » - EXERCICE 2011

Madame Antoinette SCHERER, Adjointe, indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa première participation aux « Rencontres Départementales de Danse Artistique », qui se sont déroulées le samedi 26 février à Bagnols-sur-Cèze et à la suite de son adhésion à la Fédération Française de Danse, l'association ENTRE FILLES a sollicité une subvention auprès de la Ville d'Annonay.

Cette association sera le premier club annonéen à participer à cette manifestation ainsi, lors de ces rencontres, la Ville d'Annonay sera représentée.

A ce titre, et pour aider ladite association à couvrir les frais de déplacement inhérents à ces rencontres départementales, il vous est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'octroi de la subvention d'un montant de 400 euros au profit de l'association Entre Filles.

DECIDE le versement de ladite subvention au titre de l'exercice budgétaire 2011.

PRECISE que cette somme sera imputée au Budget de l'Exercice 2011 au C/657480 – Chapitre 65.

Ressources Humaines

54. 2011 RESSOURCES HUMAINES - GRATIFICATION ACCORDÉE AUX ÉTUDIANTS STAGIAIRES

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, précise aux membres du Conseil Municipal qu'aucun décret ne fixe les conditions d'accueil des étudiants stagiaires dans la Fonction Publique Territoriale.

Une délibération du Conseil Municipal du 22 mai 1987 a mis en place une indemnisation des élèves effectuant un stage au sein des services de la Ville d'Annonay. A la suite de la parution de la circulaire ministérielle du 04 novembre 2009, il convient d'actualiser la délibération précitée.

La circulaire ministérielle fixe un cadre général auquel les collectivités territoriales sont invitées à se référer notamment en ce qui concerne le conventionnement et le versement d'une gratification au stagiaire.

Les modalités de conventionnement entre le stagiaire, la ville d'Annonay et l'établissement d'enseignement précise notamment l'objet, les dates et la durée du stage, le nom et la fonction du maître de stage, les conditions d'accueil (horaires, locaux,...) ainsi que les modalités d'évaluation du stage.

Le versement d'une gratification est recommandé, à l'instar de ce que prévoit le décret du 21 juillet 2009 pour les stagiaires de l'Etat, lorsque le stage dure plus de 2 mois et que le stagiaire fournit un travail pendant son stage.

Cette gratification, pour ne pas être requalifiée en salaire, ne doit pas dépasser mensuellement 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 417.09 € (pour une durée de présence de 35 heures hebdomadaires). Elle est exonérée de charges sociales pour la collectivité et pour le stagiaire.

Vu le Code de la Sécurité Sociale notamment les termes de l'article L. 242-4-1 rendu applicable aux étudiants en stage dans les organismes publics par le deuxième de l'article 412-8 (f) du même Code,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 04 avril 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

INSTAURE la possibilité de verser une gratification aux étudiants stagiaires pour un stage d'une durée supérieure à 2 mois, si la nature des activités au sein de la ville d'Annonay le justifie.

ETABLIT que le montant de la gratification mensuelle s'élèvera à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour un temps complet.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Education

55. 2011 EDUCATION - PARTICIPATION COMMUNALE OBLIGATOIRE AU FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - VERSEMENT DU 1^{ER} ACOMPTE 2011

Madame Valérie LEGENDARME, Adjointe, indique aux membres du Conseil Municipal que la délibération du 27 février 2008 fixant pour trois ans le montant des participations et les modalités de versement aux OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) est venue à expiration le 31 décembre 2010.

Ces participations constituant une dépense obligatoire, il convient donc d'effectuer le premier versement aux OGEC pour 2011. A ce jour, le calcul du coût d'un élève scolarisé dans le public établi au vu du Compte Administratif 2009 n'a pas été effectué.

Aussi, afin d'assurer la continuité du dispositif, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement du 1^{er} acompte 2011 aux OGEC selon les termes de la délibération du 27 février 2008. Une régularisation interviendra lors de la signature de la nouvelle convention au cours de l'année 2011.

Il est rappelé que pour l'année 2010, le forfait pour un élève de maternelle s'élevait à 1 264,03 €, celui d'un élève de primaire était de 748,17 €.

Ces forfaits sont réactualisés en fonction de la variation de l'indice INSEE des prix à la consommation – séries hors tabac, l'indice de référence étant celui du mois de décembre.

En conséquence, le forfait 2010 proposé avant la négociation de la convention est de :

- 1 264,03 € x 120,61 (indice 2010) / 118,6 (indice 2009) = 1 285,45 €, en maternelle
- 748,17 € x 120,61 / 118,6 = 760,85 €, en primaire

Au vu des effectifs transmis, la subvention annuelle, pour les écoles mentionnées ci-dessous, s'établit comme suit :

ECOLE DE ST JOSEPH DE CANCE

maternelle : 22 élèves x 1 285,45 € = 28 279,90 €
primaire : 46 élèves x 760,85 = 34 999,10 €

ECOLE ST MICHEL

maternelle : 43 élèves x 1 285,45 = 55 274,35 €
primaire : 71 élèves x 760,85 = 54 020,35 €

ECOLE DE MONTALIVET

maternelle : 45 élèves x 1 285,45 = 57 845,25 €
primaire : 69 élèves x 760,85 = 52 498,65 €

Soit une subvention annuelle de 282 917,60 euros.

Le premier versement correspond à un tiers de la subvention estimée, soit 94 305,87 euros.

Monsieur François SIBILLE

Comment se fait-il que le coût de revient d'un élève n'ait pas été calculé plus tôt puisqu'il est fait référence au Compte Administratif 2009 ?

Madame Valérie LEGENDARME

Nos services travaillent actuellement sur ce dossier, ce calcul est en cours car beaucoup de postes sont à prendre en considération : ATSEM, Assurances, Fluides etc..., et cela doit être effectué en détail pour chaque école, cela demande un peu plus de temps.

Monsieur François SIBILLE

Pourriez-vous nous indiquer quand sera signée la convention ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Si vous me le permettez Madame LEGENDARME, nous avons une rencontre en cours de programmation avec les représentants de l'OGEC puisque votre question souligne un point car il s'agit d'une convention que nous appliquons depuis notre élection et qui avait donc été signée antérieurement, nous ne l'avons évidemment pas remise en cause.

Nous ne comptons pas la remettre en cause mais nous aurons dans le cadre des textes, des différentes réglementations et législations, à la renouveler dans le cadre tel que défini par différentes lois telle que la plus connue, la Loi FALLOUX.

Une rencontre est donc programmée et sera l'occasion pour la première fois, puisque nous sommes en application d'une convention que nous n'avons ni signée, ni écrite, d'une discussion avec l'OGEC sur les objectifs partagés en matière de pédagogie dans les écoles sous contrat d'association.

La convention sera donc signée dans l'année évidemment puisque de toutes façons c'est son année de renouvellement.

Monsieur Eric PLAGNAT

Votre réponse Monsieur le Maire, ouvre une nouvelle question, quand on lit la délibération, et en écoutant Madame LEGENDARME, il semble que seul le retard dans le calcul des coûts 2009 ait entraîné un délai de signature, à vous écouter il semblerait que votre volonté d'intervenir sur la convention soit légèrement plus prononcée que ce que disait Madame LEGENDARME.

Aussi, quels sont les problèmes rencontrés aujourd'hui avec cette convention et quels sont les points que vous souhaitez changer, j'imagine évidemment que vous n'essayez pas de remettre en cause l'égalité de tous les enfants à ANNONAY ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Il n'y a aucun problème Monsieur PLAGNAT vous voyez cela tombe bien.

Je pense que lorsqu'on est engagé dans une convention à hauteur de 280 000 € par an, il est normal d'avoir une discussion, de partager des objectifs et d'avoir une discussion que nous n'avons pas eu dans le cadre de la convention dans la mesure où nous appliquons une convention que votre équipe avait préparée.

Il n'y a donc aucun problème et je crois que les partenariats que nous avons noués avec l'ensemble des établissements scolaires qu'ils soient publics comme privés sur le bassin d'Annonay, montrent que nous n'avons aucun problème en termes d'appréhension de ces enfants là.

En cours d'année, la rencontre devait être programmée dans les jours ou semaines à venir et, pour une question de disponibilité par rapport à mon propre emploi du temps, nous avons dû la décaler de quelques jours, elle est donc en cours de programmation et doit intervenir dans les semaines qui viennent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Education, Affaires Scolaires et Jeunesse du 29 mars 2011,
Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 04 avril 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition.

AUTORISE le versement du premier acompte aux OGEC selon les modalités arrêtées lors de la délibération du 27 février 2008.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je rappellerai simplement que l'on remercie les Annonéens et Annonéennes qui nous rejoignent et assistent au Conseil Municipal et leur demanderai, pour la sérénité de nos séances, de veiller à couper leur téléphone portable ou les mettre en vibreur, ils en seront remerciés.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Nous avons une délibération supplémentaire que je vous propose de rajouter à l'ordre du jour et qui porte motion du Conseil Municipal par rapport à la carte scolaire dont l'annonce est intervenue la semaine dernière.

Aucune opposition n'étant formulée à l'examen de cette délibération à l'ordre du jour de cette séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis LACOMBE.

Monsieur Denis LACOMBE

Nous recevons tous les décisions émanant de la CDEN à PRIVAS (Commission Départementale de l'Education Nationale) et je lis dans le rapport les postes dont vous faites état : 1 à la maternelle de Ripaille, 1 à l'école primaire de Font Chevalier, je suis d'accord.

Cependant est également mentionné 1 poste de Coordonnateur REP à Annonay Font Chevalier, qu'en est-il ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Nous y reviendrons Monsieur LACOMBE.

Monsieur Denis LACOMBE

Nous y reviendrons donc, car cela n'est pas mentionné dans la motion.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Pour répondre immédiatement à Denis LACOMBE, effectivement il y a 2 fermetures de classe sur ANNONAY, 1 retrait du poste de coordonnateur REP et il y a par contre, une ouverture de 2 classes, 1 à Bernaudin, 1 à Cance et la création d'un poste de prévention contre l'illettrisme dont on ne connaît pas encore ni le contenu, ni la personne à qui il a été attribué.

Nous en venons donc à l'examen de la motion.

Monsieur le Maire donne alors la parole à Monsieur SEVENIER.

56. 2011 EDUCATION - CARTE SCOLAIRE - MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Michel SEVENIER, Conseiller Municipal Délégué, expose aux membres du Conseil Municipal que l'application du dogme intangible du non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite conduit à la suppression de 16 000 postes dans l'Education Nationale, ce qui porte à près de 57 000 les emplois détruits depuis 2008.

Cette dégradation est le résultat d'une politique générale qui met à mal les dispositifs de solidarité en considérant les dépenses publiques non pas comme un investissement nécessaire pour réduire les inégalités sociales mais au contraire comme une charge insupportable.

Les services publics, dont l'Ecole, qui constituent le cœur de la dépense publique, sont autant d'outils au service d'une véritable redistribution des richesses et donc d'une réduction de ces inégalités sociales. Les populations les plus fragiles en font immédiatement les frais.

Et, s'agissant de l'Ecole, ce sont les élèves les plus fragiles qui sont une nouvelle fois laissés pour compte, alors qu'ils devraient être la priorité de notre système éducatif.

Les suppressions massives de postes se traduisent partout par une augmentation du nombre d'élèves par classe, la suppression quasi totale des moyens en personnels spécialisés, un recul sans précédent de la scolarisation en maternelle, et notamment des plus jeunes, la fin de la formation initiale des enseignants, auxquels s'ajoutent maintenant des retraits de moyens dans les zones ou les réseaux de l'Education Prioritaire.

En Ardèche, la déclinaison de cette politique se traduit par le retrait de 16 postes pour un nombre quasi équivalent 23 430 élèves en 2010 pour 23 396 élèves scolarisés à la rentrée en 2011 (soit une différence de - 34), selon les propres données de l'administration, ce qui ne manque pas de dégrader une nouvelle fois les capacités du service public d'éducation dans un département à fort caractère rural et où la proximité de l'école est un facteur essentiel pour un début d'égalité des chances.

ANNONAY n'échappe pas à la règle ainsi **2 fermetures de classe** ont été annoncées :

1 à la maternelle de Ripaille.

1 à l'école primaire de Font Chevalier.

Ainsi sont atteintes les écoles situées en RRS (réseau de réussite scolaire) **bien** qu'il s'agisse d'établissements scolarisant des élèves nécessitant des moyens humains **plus importants**.

Au total, ce sont 19 communes d'Ardèche qui **subissent des fermetures de classes** dont certaines proches de nous **comme ROIFFIEUX ou VILLEVOCANCE**.

Monsieur François SIBILLE

Nous prenons acte de cette motion cependant, au-delà d'une réaction purement politicienne dans laquelle nous ne voulons pas entrer car nous la jugeons stérile, nous pensons que cela mérite une discussion sereine et constructive avec l'Inspection Académique.

A l'image de ce qui s'est passé pour le Conseil des Prud'Hommes, pardon c'est la mobilisation de tous qui a permis finalement de le conserver. Nous nous battons donc pour conserver ces postes mais nous nous abstenons sur cette motion.

Monsieur Olivier DUSSOPT

C'est noté Monsieur SIBILLE, je vous précise juste que nous avons eu la discussion avec l'Inspection Académique et que, en quelque sorte vous arrivez trop tard puisque la décision a été officialisée au cours du CDEN du 06 avril et que désormais elle est officielle et malheureusement, elle s'applique même si nous aurions pu craindre effectivement et peut-être que la discussion que nous avons eu avec Valérie LEGENDARME et l'Inspection d'Académie y a joué, puisqu'au départ 6 à 7 classes étaient menacées sur ANNONAY et nous n'avons « que 2 fermetures ».

Monsieur François SIBILLE

Je vous rappelle que si l'on faisait le comparatif avec le Conseil des Prud'Hommes là aussi c'était entériné et finalement nous avons obtenu le retour sur ANNONAY, alors voyez il ne faut jamais désespérer.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Il n'y a que vous pour ne pas désespérer du Gouvernement.

Monsieur Michel SEVENIER

Moi je veux bien que l'on discute avec l'Inspectrice d'Académie mais c'est quand même le résultat d'une dotation nationale et donc du vote d'un budget par l'Assemblée Nationale donc à mon avis, il est un peu tard et en tous cas, ce n'est pas au niveau du Département qu'il va falloir agir mais bien au niveau du Ministère et du Gouvernement.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Merci Monsieur SEVENIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE (*Par pouvoir à Mme SIEGEL*) - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET (*Par pouvoir à M. DUSSOPT*) - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT (*Par pouvoir à M. SEVENIER*) - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC (*Par pouvoir à M. PLENET*) - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Et par 04 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - Mme Brigitte GONI (*Par pouvoir à M. PLAGNAT*) - M. François SIBILLE.

ADOpte la présente motion portant sur la prochaine carte scolaire.

DENONCE les suppressions massives et destructrices pour l'avenir de notre jeunesse.

DEMANDE au Gouvernement de revenir sur le choix inadapté du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux afin de donner aux départements les moyens nécessaires pour assurer la prochaine rentrée scolaire dans des conditions les plus favorables pour les enseignants, les élèves et leurs familles.

Politique de la Ville

57. 2011 POLITIQUE DE LA VILLE - RECONDUCTION DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS)

Monsieur Thierry CHAPIGNAC, Conseiller Municipal Délégué, rappelle à l'assemblée communale que depuis 2007, l'Etat, la Ville d'Annonay et la Région Rhône-Alpes construisent ensemble une politique de la ville partenariale. Leurs engagements réciproques sont formalisés dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé le 12 février 2007 pour trois ans renouvelables.

En 2009, l'Etat a décidé de reconduire à l'identique les CUCS pour l'année 2010. La Ville d'Annonay a donc approuvé par délibération du 23 novembre 2009 la reconduction du CUCS pour une année.

Parallèlement, l'Etat a engagé sous couvert de la Loi de Finances 2008, la révision de l'ensemble de la géographie prioritaire nationale, en particulier des ZUS (Zones Urbaines Sensibles), comme le prévoyait la Loi de 1995. A cette occasion, l'Etat a également lancé une vaste concertation sur les méthodes de la politique de la ville, dans une logique de rationalisation des choix budgétaires.

Cette double démarche de révision géographique et méthodologique de la politique de la ville nécessitant un temps adapté, l'Etat par circulaire du Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique et du Secrétariat d'Etat chargé de la Politique de la Ville du 08 novembre 2010, décidait de prolonger les CUCS jusqu'en 2014.

Cependant, la politique de la ville intervient sur des phénomènes structurels et l'évaluation de fin de parcours du CUCS, réalisée en 2009 comme le prévoyait la convention de cadrage, a fait apparaître de nouvelles priorités.

Afin de prendre acte de ces nouvelles priorités, un avenant au CUCS sera officiellement adopté au cours de l'année 2011, au terme d'un travail de réflexion mené avec nos partenaires.

Dans cette attente, il apparaît nécessaire de proroger pour l'année 2011 le CUCS signé le 12 février 2007.

Par conséquent,

Monsieur Denis LACOMBE

Avec ce rapport et comme le disait à l'instant Thierry CHAPIGNAC, l'Etat a décidé de reconduire à l'identique les CUCS, j'ai bien entendu tout à l'heure, j'ai bien lu aussi, dans votre présentation Monsieur le Maire du Budget Primitif 2011, que l'Etat baisse les crédits de 2.5 % versés au CUCS et supprime l'aide de 14 000 € qu'il versait pour l'animation de ce même CUCS.

C'est quand même fort de café, l'Etat décide mais paie beaucoup moins, c'est souvent le cas malheureusement, décideur et payeur, les déboires du Gouvernement avec le désengagement encore une fois de l'Etat.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous avez raison Monsieur LACOMBE, l'Etat reconduit le CUCS mais avec beaucoup moins d'argent, comme l'année dernière d'ailleurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu, la circulaire du Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement et de la Ministre Déléguée à la Cohésion Sociale et à la Parité, du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des CUCS,

Vu le CUCS 2007- 2009 de la Ville d'Annonay signé le 12 février 2007 de manière partenariale,

Vu la circulaire du 08 novembre 2010 précitée,

Vu l'avis de la Commission Solidarité, Affaires Sociales, Prévention et Santé Publique du 17 mars 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 04 avril 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la reconduction pour l'année 2011 du CUCS d'ANNONAY,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Monsieur Thierry CHAPIGNAC

Comme nous avons reconduit le CUCS, nous avons le tableau d'affectation des subventions attribuées à chaque association et que l'on vous a transmis. Nous avons donc voté le montant affecté par la Commune, la participation communale.

Vous avez également le tableau récapitulatif des actions avec leur coût et la participation des partenaires que sont l'Etat, la Région et la Ville, je vous laisse donc vous y reporter comme l'a proposé Monsieur le Maire.

58. 2011 POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE 2011 (CUCS 2011) - VALIDATION DES MONTANTS DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Monsieur Thierry CHAPIGNAC, Conseiller Municipal Délégué, rappelle au Conseil Municipal que le 12 février 2007, la Ville d'Annonay a signé avec l'Etat et la Région Rhône-Alpes un Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'une durée de trois ans.

Par délibération du 23 novembre, le Contrat a été reconduit pour l'année 2010 et par délibération du 11 avril 2011, pour l'année 2011.

Le Comité technique s'est réuni le 14 février afin de déterminer les actions retenues au titre de l'année 2011 et fixer le montant de chaque partenaire dans leur financement.

La programmation financière complète figure dans le tableau annexé à la présente et a été validée par le Comité de pilotage réuni le 25 février 2011 sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Pour ce qui concerne la ville d'Annonay, ont été retenues les actions et la participation financière figurant en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) du 25 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Solidarité, Affaires Sociales, Prévention et Santé Publique du 17 mars 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

RETENIR les actions au titre de l'année 2011 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale telles que mentionnées en annexe de la présente délibération.

FIXER la participation de la commune comme ci-dessus pour la réalisation de chacune d'entre elles.

VERSER le montant de cette participation au porteur de projet selon les modalités de la convention à intervenir entre la commune et les porteurs de projets.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

PRECISER que les subventions d'un montant total de 50.000 € octroyées aux associations seront imputées sur le budget de fonctionnement de la ville d'Annonay, Fonction 824 – Article 657483.


CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE 2011 – PARTICIPATION COMMUNALE

N°	INTITULE	PORTEUR DU PROJET	PARTICIPATION COMMUNALE
I	Insertion et accompagnement vers l'emploi		
I.2	Formation de base	Nouvelle Donne	6 060 €
I.3	Formation aux nouvelles Technologies - DonParSol	Nouvelle Donne	1 265 €
I.5	Accompagnement à l'emploi des femmes victimes de violences	CIDFF	2 500 €
I.6	Action pour l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi des jeunes issus des quartiers prioritaires	AFIJ	1 000 €
II	Prévention – Jeunesse – Citoyenneté		
II.1	Prévention de la violence sexiste entre filles et garçons	ACFA	3 000 €
II.2	Groupe de parole	CIDFF	3 072 €
II.3	Espace réparations	ADSEA	2 000 €
II.4	Permanences gratuites	AMAV	1 500 €
II.5	Journées d'animation exceptionnelles	GOLA	2 000 €
II.6	Séjour hiver	GOLA	2 500 €
II.7	Séjour été	GOLA	2 500 €
II.8	Séjour culturel découverte	GOLA	2 200 €
II.10	Web TV	MJC	2 240 €
III	Education et réussite éducative		
III.6	Passeurs d'images	MJC	4 508 €
IV	Santé		
IV.1	Prévention/réduction des risques du public en précarité	ANPAA	4 300 €
IV.2	Projet sport/santé/éducation	PréO	1 025 €
VI	Projet social de territoire sur le quartier du Zodiaque		
V.3	Festival des quartiers	Centres Sociaux	7 330 €
V.5	Jardins collectifs Zodiaque	Centres Sociaux	1 000 €



**PREFECTURE DE L'ARDECHE
SOUS-PREFECTURE DE TOURNON SUR RHÔNE**

COMITE DE PILOTAGE - CUCS D'ANNONAY - 25 FEVRIER 2011

N°	CI	Action	Porteur de l'Action	Coût	Participation demandée au CUCS	ACSE	Ville	CR	Reliquat
----	----	--------	---------------------	------	--------------------------------	------	-------	----	----------

Titre I : Insertion et accompagnement vers l'emploi

1	I.1	Parrainage	NOUVELLE DONNE	13 400 €	7 200 €	2 400 €	-	-	
2	I.2	Formation de base	NOUVELLE DONNE	38 278 €	13 060 €	7 000 €	6 060 €	-	soldé
3	I.3	Formation aux nouvelles Technologies - DonParSol	NOUVELLE DONNE	8 659 €	5 100 €	1 000 €	1 265 €	-	- 2 835 €
4	I.4	Auto-école sociale	TREMPLEIN INSERTION CHANTIERS	143 411 €	2 400 €	2 400 €	-	-	soldé
5	I.5	Accompagnement à l'emploi des femmes victimes de violences	CIDFF	8 307 €	7 967 €	3 744 €	2 500 €	-	- 1 723 €
6	I.6	Action pour l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi des jeunes issus des quartiers prioritaires	AFIJ	5 890 €	5 000 €	3 000 €	1 000 €	-	- 1 000 €
7	I.7	Accompagnement au BAFA	GOLA	4 700 €	2 300 €	2 300 €	-	-	soldé
8	II.1	Prévention de la violence sexiste entre filles et garçons	ACFA	8 022 €	7 722 €	3 000 €	3 000 €	-	- 1 722 €
9	II.2	Groupe de parole	CIDFF	9 210 €	7 835 €	3 388 €	3 072 €	-	- 1 375 €
10	II.3	Espace réparations	ADSEA	11 000 €	9 500 €	2 500 €	2 000 €	5 000 €	soldé
11	II.4	Permanences gratuites	AMAV	5 260 €	3 460 €	1 000 €	1 500 €	-	- 960 €
12	II.5	Journées d'animation exceptionnelles	GOLA	5 100 €	2 000 €	-	2 000 €	-	soldé
13	II.6	Séjour hiver	GOLA	37 000 €	5 000 €	-	2 500 €	-	-2 500 €
14	II.7	Séjour été	GOLA	26 000 €	5 000 €	-	2 500 €	-	-2 500 €
15	II.8	Séjour culturel découverte	GOLA	10 000 €	4 400 €	-	2 200 €	-	- 2 200 €

16	II.9	Printemps des couleurs	MJC	17 975 €	11 955 €	5 404 €	-	6 500 €	- 51 €
17	II.10	Web TV	MJC	12 820 €	4 240 €	2 000 €	2 240 €	-	soldé
18	II.11	Petites respirations	MILLE PATTES	18 000 €	10 500 €	-	-	6 000 €	- 4 500 €
19	III.1	Appui à la parentalité	CAP SOLIDAIRES	41 500 €	30 000 €	-	-	26 000 €	- 4 000 €
20	III.2	Education culturelle et citoyenne	CAP SOLIDAIRES	44 815 €	26 500 €	-	-	15 000 €	-11500 €
21	III.3	Les mondes des musiques	UNE ÎLE AU LARGE	7 790 €	3 500 €	3 500 €	-	-	soldé
22	III.4	Elyco, radio scolaire	ELYCO	3 000 €	2 200 €	2 200 €	-	-	soldé
23	III.5	Formation des acteurs	MAIRIE D'ANNONAY	7 500 €	5 000 €	1 500 €	-	-	- 3 500 €
24	III.6	Passeurs d'images	MJC	8 850 €	6 650 €	2 142 €	4 508 €	-	soldé
25	III.7	Chantiers éducatifs	ADSEA	2 500 €	2 500 €	2 500 €	-	-	soldé
26	IV.1	Prévention/réduction des risques publics en précarité	ANPAA	128 500 €	10 000 €	5 700 €	4 300 €	-	soldé
27	IV.2	Projet sport/santé/éducation	PRÉO	11 900 €	2 100 €	1 075 €	1 025 €	-	soldé
28	V.1	Financement poste chargé de mission PST	MAIRIE D'ANNONAY	52 700 €	17 000 €	-	-	-	-17000€
29	V.2	Mémoire en chantier	FORÊT DES CONTES	3 500 €	3 000 €	3 000 € Ligne « Education »	-	-	soldé
30	V.3	Festival des quartiers	CENTRES SOCIAUX	47 600 €	23 000 €	9 170 €	7 330 €	6 500 €	soldé
31	V.4	Création d'aires de jeux	CENTRES SOCIAUX	20 500 €	5 000 €	-	-	5 000 €	soldé
32	V.5	Jardins collectifs Zodiaque	CENTRES SOCIAUX	14 200 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	-	soldé
33	VI.1	Aménagement ludique : espace Valgelas	MAIRIE D'ANNONAY	50 000 €	40 000 €	-	-	30 000 €	-10000€

Total Etat : 70 923 €

Total Ville d'Annonay : 50 000 €

**Total Région Rhône-Alpes : 100 000 €
(70 000 € Fonctionnement + 30 000 € Investissements)**

Monsieur Thierry CHAPIGNAC

Comme chaque année, dans le cadre du CUCS, nous proposons une formation à nos partenaires et cette année, nous pouvons entrer dans un appel à projet de la Région pour avoir une participation à ce financement, c'est la raison pour laquelle il faut prendre cette délibération.

59. 2011 POLITIQUE DE LA VILLE - FORMATION DES ACTEURS DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA REGION RHONE-ALPES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « SOUTIEN AUX INITIATIVES DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE »

Afin que les acteurs locaux de la politique de la ville intègrent une culture commune, Monsieur Thierry CHAPIGNAC, Conseiller Municipal Délégué, indique au Conseil Municipal que la Ville d'Annonay leur propose chaque année une session de formation. Celle-ci a également pour vocation de dynamiser le travail partenarial établi au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) entre la Ville et les porteurs de projets.

À l'heure où la question de la participation des usagers-citoyens est au cœur des politiques publiques, la formation 2011 s'intitulera « Construire la participation démocratique locale ». Il s'agira de trouver des outils théoriques et techniques, méthodologiques et pratiques pour mettre en œuvre une dynamique participative évaluée, cohérente et efficace.

Le coût de la formation s'élève à 5 000 €, couvrant tous les frais inhérents à la présence du formateur (prestation pédagogique, documents à destination des stagiaires, déplacements et repas) durant les 5 jours de formation, répartis comme suit :

- 2 jours de formation avec les élus, les techniciens de la Ville et les représentants d'institution,
- 2 jours de formation avec les responsables d'actions,
- 1 jour commun aux 2 groupes sous forme d'ateliers de mise en situation.

Dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux initiatives de démocratie participative » lancé en 2011 par la Région Rhône-Alpes, la formation pourrait être éligible à une participation financière de 30 % maximum des dépenses engagées par la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) du 25 février 2011,

Vu l'avis de la Commission Solidarité, Affaires Sociales, Prévention et Santé Publique du 17 mars 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour le projet de formation énoncé ci-dessus, au titre de l'appel à projets « Soutien aux initiatives de démocratie participative ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette demande.

Monsieur Olivier DUSSOPT

La délibération suivante est en conséquence de l'adoption du Budget de tout à l'heure. Nous transférons le portage de la convention avec les Centres Sociaux, de la Ville vers le Centre Communal d'Action Sociale, il s'agit donc de régulariser au 1er janvier 2011, dans le cadre de l'exercice budgétaire.

60. 2011 POLITIQUE DE LA VILLE - PROJET D'ANIMATION SOCIALE - REPRISE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS INTERVENUE ENTRE LA VILLE D'ANNONAY ET LES CENTRES SOCIAUX ET FAMILIAUX D'ANNONAY

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 21 décembre 2009, le Conseil Municipal a adopté une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention relative au projet d'animation développé par l'association des Centres Sociaux et Familiaux d'Annonay.

Cette convention était conclue pour une période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

A compter du 1^{er} janvier 2011, cette convention associera désormais les Centres Sociaux et Familiaux d'Annonay et le Centre Communal d'Action Sociale ; ce dernier ayant pour principale vocation la mise en œuvre d'une politique sociale en corrélation avec l'objet de l'association.

En conséquence, il y a lieu d'établir une nouvelle convention entre ces deux partenaires dont les conditions seront similaires à la précédente.

Par conséquent,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Solidarité, Affaires Sociales, Prévention et Santé Publique du 17 mars 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration générale du 04 avril 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE D'ACTER le fait que :

- La convention conclue entre la Ville d'Annonay et les Centres Sociaux et Familiaux d'Annonay a pris fin au 31 décembre 2010.
- Ladite convention est reprise par le Centre Communal d'Action Sociale pour une période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012.

Sports

61. 2011 SPORTS - OCTROI DE SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS DANS LE CADRE DE LA CHARTE SPORTIVE - REPARTITION DE L'ENVELOPPE - EXERCICE 2011

Monsieur Lylian QUOINON, Adjoint, rappelle que l'assemblée communale de la Ville d'Annonay a statué le 23 novembre 2009 pour la mise en place d'une Charte Sportive Communale dont les principes ont abouti à l'instauration d'un nouveau mode de répartition des subventions municipales aux associations et clubs sportifs.

Le calcul de répartition est effectué par l'Office Municipal des Sports.

Il est rappelé que par délibération du 21 février 2011, le BCNA (Basket Club Nord-Ardèche), le CNA (Cercle des Nageurs d'Annonay), le CSA (Club Sportif Annonéen), le FCA (Football Club Annonay) et le HBCA (Handball Club Annonay) ont bénéficié, pour des raisons de trésorerie, d'une avance sur subvention.

Le montant de l'enveloppe réévaluée n'était pas connu au 21 février. L'avance sur subvention s'élevait à 25 % du montant total attribué à chacun de ces clubs, sur la base de 166 600 €, soit 27 162,86 €.

Pour l'année 2011, deux nouveaux clubs ont intégré le dispositif de la Charte Sportive :

- ANNONAY SAVATE CLUB (BOXE FRANÇAISE).
- MIGMATITE ATTITUDE (ESCALADE).

De ce fait, le montant global de l'enveloppe a été porté à 168 000 €.

Au regard des critères, 986,00 € n'ont pas été attribués et sont conservés dans le budget Ville d'Annonay.

Il convient de procéder aujourd'hui au versement du solde de cette enveloppe aux clubs et associations sportifs.

Il s'élève à 139.851,14 €. Il est réparti comme suit :

CLUB	Montant
ANNONAY CANOË KAYAK CLUB (ACKC)	1.691,64 €
ANNONAY BOWLING CLUB	537,39 €
ANNONAY JOGGING CLUB	1.305,90 €
ANNONAY SAVATE CLUB	156,84 €
ANNONAY SQUASH	868,65 €
ANNONAY TRIATHLON	579,19 €
L'ANNONÉENNE	5.216,63 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE JOUEURS DE BOULES D'ANNONAY (ASJBA)	4.322,35 €
BASKET CLUB NORD-ARDÈCHE (BCNA)	22.770,45 €
BOXE AMÉRICAINNE ANNONAY (BAA)	1.184,30 €
CERCLE D'ESCRIME D'ANNONAY	1.101,11 €
CERCLE DES NAGEURS D'ANNONAY (CNA)	7.134,54 €
CERCLE DE PLONGÉE ET DE DESCENTE D'ANNONAY (CPDA)	921,72 €
CLUB ALPIN FRANÇAIS (CAF)	1.662,65 €
CLUB SPORTIF ANNONÉEN (CSA)	28.094,76 €
CLUB DE TIR D'ANNONAY	4.324,33 €
COMPAGNIE D'ARC D'ANNONAY (CAA)	1.453,29 €
CYCLOTOURISTES ANNONÉENS	1.965,54 €
FOOTBALL CLUB ANNONÉEN (FCA)	17.367,36 €
HANDBALL CLUB ANNONAY (HBCA)	6.958,67 €
GOLA KORFBAL CLUB (GKC)	888,39 €
JUDO CLUB ANNONAY (JCA)	1.065,43 €
MIGMATITE ATTITUDE	170,69 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	4.000,00 €
OKINAWATÉ KARATÉ CLUB ANNONAY	5.653,45 €
PETITE BOULE ANNONÉENNE (PBA)	412,55 €
PATRO SPORTS ANNONAY (PSA)	4.073,96 €
SKI CLUB ANNONAY	872,86 €
STADE OLYMPIQUE ANNONÉEN (SOA)	4.567,23 €
TAEK WON DO CLUB ANNONAY	172,47 €
TENNIS CLUB ANNONÉEN (TCA)	3.740,25 €
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS) – CROSS SCOLAIRE	1.016,55 €
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS) – FONCTIONNEMENT	2.500,00 €
UNION SCOLAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (USEP) FONCTIONNEMENT	1.100,00 €
TOTAL	139 851,14 €

Monsieur François SIBILLE

Monsieur le Maire, vous dites à qui veut l'entendre que vous augmentez les subventions aux clubs sportifs, je vous l'ai encore entendu dire à la nuit des forts en sport.

Monsieur Olivier DUSSOPT

C'est le cas.

Monsieur François SIBILLE

Et bien force est de constater que dans les faits il n'en est rien, puisque si l'on enlève les deux nouveaux clubs tributaires, on est au même chiffre qu'en 2010.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je parlais du budget de 2009 à 2010, avec l'intégration d'un emploi supplémentaire qui représente 14 000 € au titre du CSA et de la revalorisation de 8 000 € intervenue entre 2009 et 2010.

Monsieur François SIBILLE

D'accord, ce n'était pas exactement la même présentation.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous aviez peut-être mal compris, mais ce n'est pas grave.

Monsieur François SIBILLE

Oui, sûrement, sûrement, c'est toujours comme ça.

De plus, si l'on raisonne en pourcentage, on constate que certains clubs sont lourdement pénalisés par votre fameuse charte, avec des baisses de l'ordre de 20 à 30 % de leur subvention.

Si on analyse en détail, que constate-t-on : que les subventions aux grands clubs varient peu (on donne à l'un ce que l'on retire à l'autre) par contre certains petits clubs subissent une baisse importante. Or, ce sont précisément ceux-là qui n'ont pas les moyens administratifs ou techniques pour se conformer à votre charte.

Cela ne porte souvent que sur quelques centaines d'euros, je vous l'accorde mais pour un petit club, c'est souvent très important. On voit donc bien ici l'effet néfaste de cette « usine à gaz ».

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je vais vous rassurer, ce n'est pas l'application de la Charte mais aussi l'évolution du nombre de licenciés et de résultats et je vous rappelle que la Charte et les critères de répartition sont deux choses différentes et pour ce qui relève des critères, ceux-ci ont été adoptés à l'unanimité par l'Office Municipal des Sports. Aussi, le tableau que vous avez sous les yeux, est la traduction de ce choix là.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Sports du 16 mars 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les subventions accordées aux clubs mentionnés ci-dessus pour l'année 2011.

DECIDE le versement au titre de l'exercice budgétaire 2011 de ladite subvention.

PRECISE que la dépense est inscrite au budget communal.

Patrimoine Culturel

Madame Muriel BONIJOLY

Cette délibération concerne la réhabilitation des fontaines de la Ville d'Annonay. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons démarré un travail de réhabilitation auprès des fontaines annonéennes pour embellir la Ville ceci, à la demande de nombreux Annonéens. Nous avons donc sollicité l'aide de la Fondation du Patrimoine, bien connue pour justement soutenir, la valorisation du patrimoine sous forme essentiellement d'une souscription.

Pour cela, il nous est donc demandé d'adhérer à cette fondation.

Le montant de l'adhésion est proportionnel au nombre d'habitants de la Ville, nous nous situons dans la tranche de 10 000 à 30 000 habitants, ce qui fait un montant de 500 €.

Il faut savoir que le soutien de la Fondation du Patrimoine pourra nous aider à concurrence de 10 000 € sur un montant estimé à environ 25 000 €/30 000 € pour l'ensemble des fontaines sur lesquelles nous travaillons.

62. 2011 PATRIMOINE CULTUREL - ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DES FONTAINES DE LA COMMUNE

Madame Muriel BONIJOLY, Conseillère Municipale Déléguée, indique que dans le cadre de la réhabilitation des fontaines annonéennes, la Fondation du Patrimoine a été sollicitée.

Cette dernière a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine non protégé. Tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

Créée en 1996, la Fondation du Patrimoine est devenue un partenaire reconnu de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique des communes.

A ce titre, une convention de souscription est signée entre la Ville d'Annonay et la Fondation du Patrimoine, délégation Rhône-Alpes, 69009 LYON. Elle s'inscrit dans le cadre d'une campagne de souscription qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité. La Commune d'Annonay et la Fondation du Patrimoine décident de lancer cette année une campagne de souscription ayant pour objet de recueillir des fonds dans le but de la réhabilitation des fontaines annonéennes.

En France, plusieurs dizaines de milliers d'édifices non protégés sont menacés, à plus ou moins long terme, de disparition. La Fondation du Patrimoine soutient les porteurs de projets publics et privés grâce à différents moyens d'action. Cependant, son fonctionnement est en grande partie assuré par les adhésions.

Participant au projet de la réhabilitation des fontaines annonéennes, la fondation du patrimoine souhaite vivement que la Commune d'Annonay adhère à cette structure.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'Annonay d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un tarif de 500 euros minimum (tarif annuel d'adhésion pour les communes de 10 000 à 30 000 habitants).

Le bulletin d'adhésion des communes annexé à la présente délibération devra être adressé au siège de la Délégation Régionale à Lyon.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Culture, Vie Associative et Vie des Quartiers du 23 mars 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion à la Fondation du Patrimoine dans le but d'un soutien financier pour la réhabilitation des fontaines de la Ville.

AUTORISE le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier à finaliser et à signer le bulletin d'adhésion des communes.

Voirie

Monsieur Olivier DUSSOPT

Comme je vous le disais en début de séance, je vous propose d'examiner simultanément les délibérations suivantes.

Celles-ci portent sur des demandes de subventions auprès du Conseil Général de l'Ardèche au titre du Programme PILOT d'une part, du programme de voirie d'autre part, auprès du Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche (SDE 07) pour les questions d'éclairage et d'énergies comme son nom l'indique ainsi qu'une demande de subvention auprès du FEDER, le tout concernant la Place des Cordeliers et donc le maquettage financier, y'a-t-il des observations ?

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire fait procéder au vote desdites délibérations.

63. 2011 VOIRIE - PROJET « PLACE DES CORDELIERS » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE AU TITRE DU PROGRAMME PILOT

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, rappelle que par délibérations du Conseil Municipal adoptées en 2009, il a été approuvé d'une part, le projet urbain et d'autre part, les demandes de subvention auprès de financeurs institutionnels.

Afin de mener des études pour structurer le projet urbain dans l'esprit du développement durable et de réaliser les premiers aménagements d'espaces publics, la Ville d'Annonay a déjà sollicité l'aide de la Région Rhône Alpes.

De même, dernièrement une subvention au titre du FNADT auprès du Ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire pour le projet de piétonisation de la Place des Cordeliers a également été demandée.

Aussi, afin de mener à bien cette opération, je vous propose de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Département au titre du programme PILOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 28 mars 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

SOLLICITER une subvention au titre du programme PILOT auprès du Conseil Général pour le projet de piétonisation de la Place des Cordeliers.

CHARGER ET AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses Adjoints, à signer tous les documents afférant à ce dossier et toutes pièces s'y rapportant.

S'ENGAGER à prendre le solde du financement sur le budget communal.

IMPUTER les recettes sur le budget principal de la Commune.

64. 2011 VOIRIE - PROJET « PLACE DES CORDELIERS » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, rappelle que par délibérations du Conseil Municipal adoptées en 2009, il a été approuvé d'une part, le projet urbain et d'autre part, les demandes de subvention auprès de financeurs institutionnels.

Afin de mener des études pour structurer le projet urbain dans l'esprit du développement durable et de réaliser les premiers aménagements d'espaces publics, la Ville d'Annonay a déjà sollicité l'aide de la Région Rhône Alpes.

De même, une subvention au titre du FNADT auprès du Ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire pour le projet de piétonisation de la Place des Cordeliers a également été demandée.

Aussi, afin de mener à bien cette opération, je vous propose de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de l'Ardèche.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 28 mars 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Général pour le projet de piétonisation de la Place des Cordeliers.

CHARGER ET AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses Adjointes, à signer tous les documents afférant à ce dossier et toutes pièces s'y rapportant.

S'ENGAGER à prendre le solde du financement sur le budget communal.

65. 2011 VOIRIE - PROJET « PLACE DES CORDELIERS » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SDE 07

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, rappelle que par délibérations du Conseil Municipal adoptées en 2009, il a été approuvé d'une part, le projet urbain et d'autre part, les demandes de subvention auprès de financeurs institutionnels.

Afin de mener des études pour structurer le projet urbain dans l'esprit du développement durable et de réaliser les premiers aménagements d'espaces publics, la Ville d'Annonay a déjà sollicité l'aide de la Région Rhône Alpes.

De même, dernièrement une subvention au titre du FNADT auprès du Ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire pour le projet de piétonisation de la Place des Cordeliers a également été demandée.

Aussi, afin de mener à bien cette opération, je vous propose de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du SDE 07.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 28 mars 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

SOLLICITER une subvention auprès du SDE 07 pour le projet de piétonisation de la Place des Cordeliers.

CHARGER ET AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses Adjointes, à signer tous les documents afférant à ce dossier et toutes pièces s'y rapportant.

S'ENGAGER à prendre le solde du financement sur le budget communal.

IMPUTER les recettes sur le budget principal de la Commune.

66. 2011 VOIRIE - PROJET « PLACE DES CORDELIERS » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FEDER

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, rappelle que par délibérations du Conseil Municipal adoptées en 2009, il a été approuvé d'une part, le projet urbain et d'autre part, les demandes de subvention auprès de financeurs institutionnels.

Afin de conduire des études pour structurer le projet urbain dans l'esprit du développement durable et de réaliser les premiers aménagements d'espaces publics, la Ville d'Annonay a déjà sollicité l'aide de la Région Rhône Alpes.

De même, dernièrement une subvention au titre du FNADT auprès du Ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire pour le projet de piétonisation de la Place des Cordeliers a également été demandée.

Aussi, afin de mener à bien cette opération, je vous propose de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du FEDER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 28 mars 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE :

SOLLICITER une subvention auprès du FEDER pour le projet de piétonisation de la Place des Cordeliers.

CHARGER ET AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses Adjointes, à signer tous les documents afférant à ce dossier et toutes pièces s'y rapportant.

S'ENGAGER à prendre le solde du financement sur le budget communal.

IMPUTER les recettes sur le budget principal de la Commune.

67. 2011 VOIRIE - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - VIA LOGISTIQUE RHONE ALPES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COCOBA

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, Adjoint, rappelle à l'assemblée communale que la Communauté de Communes du Bassin d'ANNONAY (COCOBA) a délibéré le 21 octobre 2009 pour accompagner la Région et le Conseil Général de l'Ardèche pour une aide de 20 000 € à l'entreprise VIA LOGISTIQUE située avenue Rhin Danube sur le territoire d'Annonay.

Cette aide permettra la réalisation de travaux programmés dans le courant du 1^{er} trimestre 2011, sous maîtrise d'ouvrage « Commune d'Annonay ».

A ce titre, l'opération consistera à améliorer la sécurité de l'accès routier réunissant les sociétés VIA LOGISTIQUE, TETRA MEDICAL et l'IME pour un montant estimé à 20 000 € TTC.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

L'entreprise VIA LOGISTIQUE est une extension de l'entreprise TETRA MEDICAL située avenue Rhin Danube.

Quoiqu'il en soit, ces travaux seront en cohérence avec ce qui était annoncé tout à l'heure puisque nous devons travailler sur Rhin Danube, Chemin Villedieu, dans le périmètre autour de la crèche d'Annonay.

Ce secteur est très circulé et plutôt dangereux, nous allons donc faire un rond-point sur Rhin Danube/Villedieu et un peu plus bas, nous travaillerons sur l'accès à VIA LOGISTIQUE dans la foulée et ceci devant se faire en collaboration étroite avec le service des routes du Département puisqu'il s'agit d'une voirie départementale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 28 mars 2011,

Vu l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 04 avril 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la proposition et décide de réaliser les travaux d'aménagement de l'accès pour un montant de 20 000 € TTC.

SOLLICITE l'attribution d'un fonds de concours de la COCOBA à hauteur de 20 000 €.

PRECISE que la dépense des travaux sera imputée au Budget Principal.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Eau Potable

Monsieur Simon PLENET

Il s'agit d'une étude pour faire le suivi du fonctionnement du lac du Ternay donc aussi bien de sa qualité physico-chimique et hydrobiologique.

Celle ci dure un an et est estimée à 40 000 € et donc, le but de cette délibération est de solliciter des financements auprès de l'Agence Rhône Méditerranée Corse pour 50 %, ainsi qu'une aide de la Région Rhône-Alpes pour 30 % et il restera donc 20 % de cette étude à la charge de la commune.

On peut également préciser qu'elle est nécessaire dans le cadre de la mise en conformité des périmètres de protection du barrage.

68. 2011 EAU POTABLE - LAC DU TERNAY - ETUDE DE DIAGNOSE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES AU TITRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Monsieur Simon PLENET, Adjoint Délégué à l'Eau et au Développement Durable, Président du Conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Eau d'Annonay, indique qu'une étude de diagnose du lac du Ternay est inscrite dans l'avenant au contrat de rivière Cance Deûme/Déôme et Torrenson signé en 2009.

L'étude de diagnose consiste à faire un suivi du fonctionnement du lac durant une année pour définir son état actuel et proposer des mesures pour améliorer la qualité de l'eau.

Cela consiste en la réalisation de nombreuses mesures de terrain, de prélèvements et d'analyses pour définir la qualité physico-chimique et hydrobiologique du plan d'eau du Ternay.

Deux précédentes études de ce type avaient été conduites en 1987 et 2001. Ces études ont fait ressortir le caractère eutrophe du lac dont l'origine anthropique ne fait pas de doute. La principale source identifiée dans l'état des lieux du contrat de rivière était le rejet de la station d'épuration de SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE situé à 2 km en amont de la retenue du Ternay.

La mise en service au premier semestre 2010 d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées de SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE avec rejet des eaux épurées vers un autre bassin versant a supprimé une sources d'apport important de matières organiques.

Ce nouvel élément de contexte conduit la commune d'Annonay à lancer une nouvelle étude de diagnose du lac du Ternay.

Cette action s'inscrit complètement dans la démarche de protection du captage d'eau potable, engagée par délibération en date du 23 novembre 2009, et permettra d'apporter des éléments de diagnostic à l'hydrogéologue agréée, mandatée par l'Agence Régionale de Santé.

Par ailleurs, cette étude permettra également de définir l'état physico-chimique et écologique du lac en réponse aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.

Le montant prévisionnel de l'étude est fixé dans le contrat de rivière à 40 000 € HT.

L'opération peut bénéficier de financement de la part de la Région Rhône Alpes, et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée selon le plan de financement prévisionnel suivant :

▲ Aide Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	:	50 %
▲ Aide de la Région Rhône Alpes	:	30 %
▲ Coût net Maître d'Ouvrage	:	20 %

Un financement auprès du Conseil Général sera également sollicité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 28 mars 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la demande d subvention auprès de la Région Rhône Alpes, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, au titre du Contrat de Rivière Cance – Deûme/Déôme - Torrenson, pour une étude de diagnose du lac du Ternay.

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses Adjoints, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Bâtiments Communaux

69. 2011 BÂTIMENTS COMMUNAUX - GROS TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX EXERCICE 2011

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Commune d'Annonay envisage de réaliser plusieurs opérations d'investissement au chapitre des bâtiments communaux.

Pour les investissements 2011, les travaux suivants ont été retenus :

Ecole	Travaux	Coût HT
Primaire des Cordeliers	Aménagement de locaux	24 000,00 €
Maternelle des Cordeliers	Revêtement de sols	6 000,00 €
Primaire Van Gogh	Sécurisation accessibilité	17 000,00 €
Maternelle de Ripaille	Aménagement d'une salle de repos	12 000,00 €
Ecole de Bernaudin	Travaux de clôture	8 000,00 €
Diverses Ecoles	Menuiseries extérieures	46 000,00 €
	TOTAL TRAVAUX	113 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 28 mars 2011,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjoints, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

S'ENGAGE à prendre le solde du financement sur le budget communal.

PRECISE que les recettes et les dépenses seront imputées au budget communal.

Questions Diverses

Monsieur François SIBILLE

J'ai été interpellé par quelqu'un dont le fils est handicapé moteur, le Bureau de Poste du Jardin Levert a été refait et il semble que ce soit très compliqué pour quelqu'un qui est en fauteuil roulant pour se rendre à ce bureau.

Il existe une place handicapée mais située Place de la Libération, à côté de la cabine téléphonique, il y a des escaliers, la route à traverser, ne serait-il pas possible de matérialiser une place réservée aux handicapés, devant le bureau de poste ?

Je sais que des camions de la Poste utilisent l'emplacement mais il pourrait y avoir des horaires réservés.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Cela est compliqué car il s'agit d'une place réservée non seulement aux camions de la Poste mais la plus proche est attribuée aux fourgons bancaires mais nous allons étudier ce point pour voir comment cela pourrait être possible.

Monsieur François SIBILLE

Autre question, les barrières posées dans le prolongement du Pont Montgolfier est-ce définitif ou pas ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Non et heureusement car sinon il faudrait qu'elles soient identiques à celles qui faisaient la barrière du pont.

Monsieur François SIBILLE

J'aurais une dernière remarque portant sur les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Maire, au niveau de la conclusion d'un marché de fournitures « Acquisition de véhicules au profit de la Commune », là encore comme la dernière fois sur le matériel « Parcs et Jardins », de nombreux lots sont classés sans suite, qu'en est-il ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ceci s'explique par des raisons nettement pratiques, c'est que parmi les offres que nous avons reçues, beaucoup et notamment pour celles qui n'étaient pas retenues, ne correspondaient pas forcément au cahier des charges en tous cas, pas aux besoins exacts des services, de ce fait plutôt que de relancer l'intégralité de l'appel d'offres, nous avons classé ces lots sans suite pour effectuer un certain nombre d'achats.

Les consultations se poursuivent à la fois en direction du concessionnaire du bassin mais aussi en direction de la plateforme d'achats publics, l'UGAP qui souvent propose des tarifs intéressants notamment sur les véhicules.

Ce n'est donc pas un abandon de l'achat mais un report. Nous avons cependant acheté les premiers lots sans tout relancer.

Aucune autre question diverse n'étant formulée par l'assemblée, aucune demande d'intervention n'étant émise par le public, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 20.

Procès-verbal rédigé par Zoulikha ELKREDIM
Relu et corrigé par Aïda BOYER
Emis le

le : 22 avril 2011
le : 28 avril 2011
le : 21 juin 2011